

INDUSTRIE — TRAFIC
COMMERCE — FINANCE

Le BULLETIN de LA CHAMBRE de COMMERCE

DU DISTRICT
de MONTREAL

LIGNE

Service

DE

Londres et Southampton

à

Québec et Montréal

The Cunard S.S. Co., Ltd.

LIVERPOOL, 8 rue Water,
1 rue Runford
LONDRES, 51 Bishopgate, E.C.
29 Cockspur St. S.W.
PARIS, 37 Boul. des Capucins.



Le nouveau navire "Andonia".

CUNARD

Canadien

DE

Montréal à

Londres via Plymouth

HONE & RIVET

9 Boul. St. Laurent, Montréal.

The Robert Reford, Co., Ltd.

Montréal, Toronto, Québec,
St. Jean, N. B., Portland, Me.

Lalieu Brodeur

LIMITÉE

*d'objets d'art, marbres, faïences, terra-cotta,
chandeliers en cristal, argenteries, verreries,
peintures, etc., etc.*

et leur accordera les prix du gros sur toutes les marchandises.

Magasin de gros : 84 et 86 RUE ST-PIERRE

L'ART DE LA VENTE EN GROS COMMERCIAL

Quebec, Montreal & Southern Ry

Cette compagnie de chemin de fer fait le service entre Montréal et Fortierville, en passant par Sorel, Yamaska et Nicolet.

Depuis quelques années surtout, on s'initie à donner de meilleurs chars, un service rapide et toute l'accommodation désirable.

C'est la ligne la plus directe vers Nicolet. Fortierville étant à 55 milles de Lévis, cela raccourcira le trajet considérablement quand le réseau sera complété entre la Vieille Capitale et la Métropole.

Sorel, par ses chantiers maritimes, est l'une des villes les plus florissantes de la rive sud du St-Laurent.

Les sources **Abénakis** connues de tous les Etats-Unis et du Canada pour les guérisons nombreuses que leur eau fait, sont aussi desservies par ce chemin de fer, via **Yamaska**.

Nicolet, qui compte une population considérable et un commerce important, est relié directement à Montréal par le chemin de fer Quebec, Montreal & Southern.

Quand la ligne sera terminée jusqu'à Lévis, ce chemin de fer sera d'un grand secours pour le sud. En attendant, son terminus est à Fortierville.

MONTREAL TRAMWAYS CO.

Horaires du service suburbain 1914-15

LACHINE	
Du Bureau de Poste.	10 ^h service de 5.40 a.m. à 9.00 a.m. 20 ^h service de 8.00 a.m. à 4.00 p.m. 10 ^h service de 4.00 a.m. à 7.10 p.m. 20 ^h service de 7.10 p.m. à 12.00 minuit
De Lachine.	20 ^h service de 5.30 a.m. à 5.50 a.m. 10 ^h service de 5.50 a.m. à 9.00 a.m. 20 ^h service de 9.00 a.m. à 4.00 p.m. 10 ^h service de 4.00 p.m. à 8.00 p.m. 20 ^h service de 8.00 p.m. à 12.10 a.m. Dernier char extra à 12.50 a.m.
SAULT AU RECOLLET ET ST-VINCENT DE PAUL	
De la rue St-Denis à Saint-Vincent.	15 ^h service de 5.15 a.m. à 8.00 a.m. 20 ^h service de 8.00 a.m. à 4.00 p.m. 15 ^h service de 4.00 p.m. à 7.00 p.m. 20 ^h service de 7.00 p.m. à 8.00 p.m. 30 ^h service de 8.00 p.m. à 11.30 p.m. Char pour Henderson seulement . . . 12.00 minuit Char pour St-Vincent 12.40 a.m.
De St-Vincent à la rue St-Denis	15 ^h service de 5.45 a.m. to 8.30 a.m. 20 ^h service de 8.30 a.m. to 4.30 p.m. 15 ^h service de 4.30 p.m. à 7.30 p.m. 20 ^h service de 7.30 p.m. à 8.30 p.m. 30 ^h service de 8.30 p.m. à 11.35 p.m. Char de Henderson à la rue St-Denis . 12.20 a.m. Char de St-Vincent à la rue St-Denis . 1.10 a.m.
CARTIERVILLE	
De Snowdon Jet.	20 ^h service de 5.20 a.m. à 8.40 p.m. 40 ^h service de 8.40 p.m. à 12.00 minuit
De Cartierville.	20 ^h service de 5.40 a.m. à 9.00 p.m. 40 ^h service de 9.00 p.m. à 12.20 a.m.
DE LA MONTAGNE	
De l'Ave du Parc et Mont-Royal.	20 ^h service de 5.40 a.m. à 12.00 minuit
De l'Ave Victoria	20 ^h service de 5.50 a.m. à 12.30 minuit
De l'Ave Victoria à Snowdon.	10 ^h service de 5.50 a.m. à 8.50 p.m.
BOUT DE L'ILE	
	60 ^h service de 5.00 a.m. à 12.00 minuit
TETRAULTVILLE	
	15 ^h service de 5.00 a.m. à 9.00 a.m. 30 ^h service de 9.00 a.m. à 3.30 p.m. 15 ^h service de 3.30 p.m. à 7.00 p.m. 30 ^h service de 7.00 p.m. à 8.30 p.m.
POINTE AUX TREMBLES	
	15 ^h service de 5.00 a.m. à 9.00 a.m. 30 ^h service de 9.00 a.m. à 3.30 p.m. 15 ^h service de 3.30 p.m. à 7.00 p.m. 30 ^h service de 7.00 p.m. à 11.00 p.m. 60 ^h service de 11.00 p.m. à 1.00 a.m.

WHITE STAR DOMINION LINE

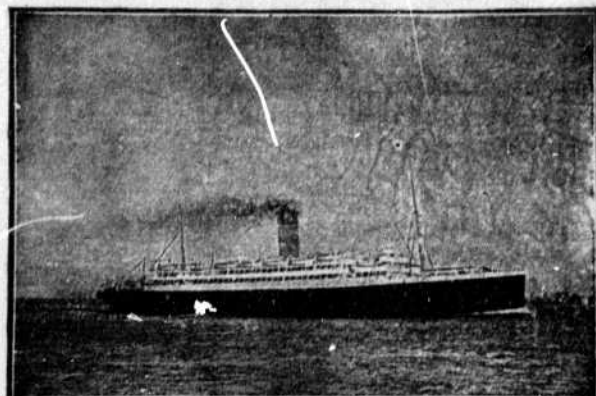
LES PLUS GRANDS NAVIRES VENANT A MONTREAL

MONTREAL QUEBEC LIVERPOOL

SERVICE RAPIDE D'ANGLETERRE ET DE FRANCE

Billets de connaissance circulaires de Paris, Havre, Lyon, Charente Bordeaux, etc., aussi de la Suisse.

Les navires sont munis de système à air froid, de réfrigérateurs et de chambres ventilées. Billets de connaissance distribués par tous les agents de chemins de fer. Pour informations et départs des navires, s'adresser aux agents de chemins de fer ou aux agents locaux de la compagnie ou à



POUR FRET—Hernu Peron et Cie, 95, rue des Marais, Paris; H. Genstal et fils, Havre; R. Moiroud et Cie, Lyon; A. Goguet, Charente; Th. Mayer et Cie, Bordeaux; M. Obersteg et Cie, Bâle.

POUR PASSAGERS—Nicholas Martin, 9, rue Scribe, Paris; E. Le-Pont-A. LeNiece, Cherbourg; Hone et Rivet, 9 Boul. St-Laurent.

M. A. OVEREND, 28, rue Wellington Est, Toronto.

W. M. MACPHERSON, 53, rue Dalhousie, Québec.

WHITE STAR-DOMINION LINE, 118, rue Notre-Dame Ouest, Montréal



VOUS AIMEREZ A FUMER LES CIGARES, parce que nous vendons les meilleurs. Nous gardons nos cigares humides et à une bonne température afin qu'ils soient toujours en parfaite condition. Nous pouvons plaire à tous les goûts, notre stock étant considérable et très varié. Un essai vous prouvera ce que nous attestons.

Ils sont faits dans les conditions les plus sanitaires possibles par des experts.

JOSEPH COTE

LE PLUS GRAND DISTRIBUTEUR DE TABACS ET BONBONS A QUEBEC.

L'établissement principal est au No 188 rue ST-PAUL. On peut aussi s'en procurer aux succursales suivantes:

Succursale No 1—179, rue St-Joseph

Succursale No 2—18, rue St-Jean

Succursale No 3—112, rue St-Jean

Succursale No 4—74, Côte de la Montagne

QUEBEC

Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce pour 1914-15

PRESIDENT

M. ADELARD FORTIER, "The Montreal Dairy Co.", 290 Ave. Papineau.

1er VICE-PRESIDENT

M. S. D. JOUBERT, président de la Maison Lamontagne Limitée, 338 M. FRANK PAUZE, Ent. et Manufacturier, 326 Greene Ave. Notre-Dame Ouest.

2ème VICE-PRESIDENT

TRESORIER

GEORGES GONTHIER, L.I.C., comptable expert, financier, de "St. Cyr, Gonthier & Frigon" et de "Gonthier & Midgley", 103, St-Frs-Xavier.

SECRETAIRE

M. le major W. U. BOIVIN, marchand, vice-président du Conseil Fédéral de l'Association des marchands-détailleurs, 791, Mont-Royal Est.

AVOCATS-CONSEILS

M. LEON GARNEAU, C. R., 86 rue Notre-Dame Ouest. ED. FABRE-SURVEYER, C.R., 675 Dominion Express Bldg.

CONSEIL D'ARBITRAGE. — MM. Adélar Fortier, D. Parizeau, H. Laporte, Joseph Contant, Damase Masson, L. E. Geoffrion, C. H. Catelli, Isale Préfontaine, O. S. Perrault, Fred. C. Larivière, Lieut.-Colonel A. E. Labelle, Armand Chaput.

CONSEILLERS

M. Ballargeon, J. B. en-de Camionnage, 329 Ontario Est.
M. Bédard, Rodolphe, L.I.C., Comptable-Expert, 55 St. Frs-Xavier.
M. Berthiaume Arthur, gérant général de "La Presse".
M. Caron, A. L., fab. de bijouterie, 235, Bleury.
M. Chevrier, J. N., gérant "Le Devoir", 71a, St-Jacques.
M. Daoust, J. E. C., architecte, 180, St-Jacques.
M. Desmarreau Alexandre, L.I.C., liquidateur, 60, rue Notre-Dame Est.
M. DeTonnancour L. C., marchand-tailleur, 61, Notre-Dame Est.
M. Ethier Joseph, de "Laporte, Martin & Cie," 568, St-Paul.
M. Filliatraut Joseph, de "Filliatraut & Lesage", 429, St-Laurent.
M. Frigon A. P., de "St. Cyr, Gonthier & Frigon", 103, St-Frs-Xavier.
M. Gareau J. O., marchand de nouveautés, 1502, St-Laurent.
M. Gauvin, J. A. E., pharmacien, 850, Ste-Catherine Est.
M. Gravel Ludger, négociant, 26, Place Jacques-Cartier.
M. Labreque J. O., marchand de charbon, 141, rue Wolfe.
M. Lambert, Alfred, manuf. de chaussures, 17, Notre-Dame Est.
M. Martin C. E., de "P. P. Martin & Cie," 336, St-Paul.
M. McDonald, Duncan, Prés. de la "Montreal Tunnel Co.", Transport Bldg.
M. Rolland, Emile, de l'Imprimerie Moderns, 39 rue Dowd.
M. Tarte Eugène, Co-proprétaire, de "La Patrie", rue Ste-Catherine Est.

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL EX-OFFICIO

ANCIENS PRESIDENTS

M. D. Parizeau, Ex-M. P. P., marchand de bois, 2951 rue St-Dominique.
M. l'ex-maire H. Laporte, président de la Banque Provinciale du Canada, épiciier en gros de la maison Laporte, Martin & Cie, Limitée, 568 rue St-Paul.
M. Joseph Contant, Doyen de la Faculté de Pharmacie de l'Université Laval, directeur de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, officier d'Académie, 231, rue Notre-Dame Est.
M. Damase Masson, négociant, 67, Bleury.
M. L. E. Geoffrion, financier, 4, de l'Hôpital.
M. le Lt.-Col. A. E. Labelle, commissaire du port, "The St. Lawrence Flour Mills", 1110-Notre-Dame Ouest.
M. H. A. A. Brault, ancien négociant, 150 Boul. St-Joseph Ouest.
M. C. H. Catelli, Commandeur de la Couronne d'Italie, 626 Ave. de l'Hôtel de Ville.
M. Isale Préfontaine, président de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, et Président d'Honneur de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec 425, Transportation Bldg.
M. O. S. Perrault, directeur de l'Imperial Tobacco Co. of Canada Limited, 900, rue St-Antoine.
M. Frédéric C. Larivière, Président "Larivière Inc.", 911, St-Laurent.
M. Armand Chaput, Directeur Gerant de "L. Chaput, fils & Cie Ltd", 2 de Brescows.

ANCIENS VICE-PRESIDENTS ET TRESORIER

M. A. Racine de "Alphonse Racine & Cie", marchands en gros de nouveautés, directeur de la Banque Provinciale du Canada, 340, rue St-Paul.
M. Ubalde Garand, banquier, de Garand, Terroux & Cie, 48, rue Notre-Dame Ouest.
M. L. J. A. Surveyer, quincaillier, 52, rue St-Laurent.
M. A. V. Roy, I. C., et industriel, 50 Notre-Dame Ouest.
M. J. B. A. Lanctôt, marchand de gants, 212, rue St-Laurent.
M. Joseph Fortier, Fab. papetier, 110, rue Notre-Dame Ouest.

AUDITEURS: — M. Eug. Prévost, L.I.C., 107 St-Jacques; M. Jos. Desautels, L.I.C., 338 St-Hubert.

PRESIDENT DE LA CHAMBRE SYNDICALE DE CONSTRUCTION. — M. N. Simoneau, 583 Notre-Dame O.

MEMBRES D'HONNEUR DE LA CHAMBRE: — L'Hon. Sir Lomer Gouin, K.C.M.G., Hon. Juge S. Beaudin.

COMMISSIONS PERMANENTES DE LA CHAMBRE POUR 1913-1914.

Le président fait partie ex-officio de tous les comités.

AFFAIRES MUNICIPALES: — Président, M. Ludger Gravel; MM. S. D. Joubert, Isale Préfontaine, C. H. Catelli, J. O. Labreque, H. Laporte, L. E. Gauthier, Jos. Filliatraut, Emile Rolland, Alf. Lambert.

AGRICULTURE ET COLONISATION: — Président, M. Etienne Blanchard; MM. Damase Parizeau, Arthur Berthiaume, Alphonse Decarie, Louis Ferron.

BEURRE ET FROMAGE: — MM. Cha. Langlois, W. Champagne, L. O. D'Argencourt, A. A. Labreque, Z. Limoges, J. A. Vallancourt.

BULLETIN: — Président, M. Jos. Contant; MM. Emilien Daoust, Arthur Berthiaume, Emile Rolland, A. J. de Bray, Geo. Gonthier, Eug. Tarte, J. N. Chevrier, Mre Léon Garneau, C.R.

COMPTABILITE: — Président, M. Alex. Desmarreau; MM. Alf. Cinqmars, Rod. Bédard, P. H. Dufresne, P. A. Gagnon, Henri Viau, Eug. Prévost, Jos. Desautels.

CUIRS ET PEAUX: — Président, M. Jos. Daoust; MM. L. E. Gauthier, Raoul Claude, F. B. Drouin, Paul Galibert, S. D. Joubert, J. B. A. Lanctôt, A. S. Lavallée, Alfred Lambert.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET INDUSTRIES MANUFACTURIERES: — Président, M. A. V. Roy; MM. Geo. Esplan, Jos. Fortier, F. C. Larivière, J. T. Marchand, Frank Pauzé, J. F. L. Bérubé.

EPICERIES ET PRODUITS ALIMENTAIRES: — MM. Jos. Ethier, Armand Chaput, L. O. D'Argencourt, L. E. Geoffrion, Nap. Gendreau, Alex. Orsall, J. F. Sauriol.

EXPOSITION ET MUSEES: — Président, M. Jos. Contant; MM. C. H. Catelli, J. A. Beaudry, L. C. de Tonnancour, J. O. Gareau, Thos. Gauthier, Alex. Michaud, O. S. Perrault, Louis Ferron, J. F. Loisel, Damase Parizeau.

FERS ET METAUX: — Président, M. Arthur Léger; MM. Alex. Prud'homme, Ludger Gravel, Alfred Jeannotte, I. L. Lafleur, Jos. Letourneau, L. J. A. Surveyer, F. C. Larivière, Alfred Barrette.

FINANCES: — Président, M. S. D. Joubert; MM. Frank Pauzé, Armand Chaput, Alex. Desmarreau, Jos. Fortier, Geo. Gonthier, C. E. Martin, Ludger Gravel.

HAUTES ETUDES COMMERCIALES: — MM. Jos. Contant, H. Laporte, Geo. Gonthier, L. E. Geoffrion, Treffié Bastien, Ed. Montjeu, Alfred Lambert.

LEGISLATION: — Président, l'hon. N. Pérodeau, C. L.; MM. Léon Garneau, C.R., Ed. Fabre-Surveyer, C.R., J. A. Beaudry, Edmond Brossard, Zéphirin Filion, A. P. Frigon, Alex. Desmarreau, J. N. Cabana, H. A. Demers.

MINES, BOIS ET FORETS: — Président, M. Léon Gagné; MM. Frank Pauzé, Rod. Tourville, Henri Mathieu, Julien Therrien, J. H. Dansereau, Octave Lemay, J. T. Armand, J. T. Marchand, Léon Sohier, Alph. Renaud, J. T. R. Laurendeau.

NOUVEAUTES: — Président, M. Joseph Filliatraut; MM. F. E. Drouin, Alph. Racine, J. N. Dupuis, J. F. Loisel, J. O. Gareau, C. E. Martin.

PRODUITS CHIMIQUES: — Président, M. J. A. E. Gauvin; MM. Henri Lanctôt, Arthur Décarry, Henry Miles, J. G. A. Filion, Paul J. Leduc, J. A. Godbout, A. Lebeau.

RECEPTION: — Président, M. Duncan McDonald; MM. Rod. Bédard, Jos. Fortier, J. A. Beaudry, J. F. Loisel, Damase Masson, Alph. Renaud.

TRANSPORTS, POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES: — Président, M. C. H. Catelli; MM. Alex. Desmarreau, S. D. Joubert, L. E. Geoffrion, Damase Masson, J. P. Mullarkey, J. B. Ballargeon, W. I. Gear, Duncan McDonald, C. E. Racine.

VINS ET LIQUEURS: — MM. Armand Chaput, H. G. Bisson, Albert Hudon, L. Larue, F. X. St-Charles, L. A. Wilson.

VOYAGEURS DE COMMERCE: — Président, M. J. H. Paul Saucier; MM. J. F. Loisel, Ludger Gravel, J. A. Brais, L. A. Berti, E. D. Cauchon, Raoul Dupré, Harry Godbout, J. Emile Fry, L. R. Chavron, Roméo Brosseau, L. N. Veilleux.

DE L'IMMEUBLE DE LA CHAMBRE: — MM. Frank Pauzé, A. P. Frigon, C. E. Martin, J. E. C. Daoust, A. L. Caron.

Synopsis des Règlements des Terres du Nord-Ouest Canadien.



Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence de terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence (mais non à une sous-agence), à certaines conditions.

Devoir.—Un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres, à certaines conditions. On exige une maison habitable, excepté si la résidence est dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix \$3.00 l'acre.

Devoir.—Devra demeurer six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead, y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead de cultiver cinquante acres en plus. On peut obtenir la patente de préemption en même temps que celle du homestead, à certaines conditions.

Un colon qui aura forfuit ses droits de colon, pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix \$3.00 l'acre.

Devoir.—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant \$300.

La superficie à mettre en culture peut être réduite, dans le cas de terre raboteuse, mauvaise ou rocheuse. On peut substituer du bétail à la culture, à certaines conditions.

W. W. CORY, C.M.G.,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

RENAUD, KING & PATTERSON Ltee COIN, STE-CATHERINE ET GUY

Ameublements de Bureaux,
Salles de Réunions [Board
Rooms] et de Maisons.

BIBLIOTHEQUES

CHAISES

TABLES DE BUREAUX

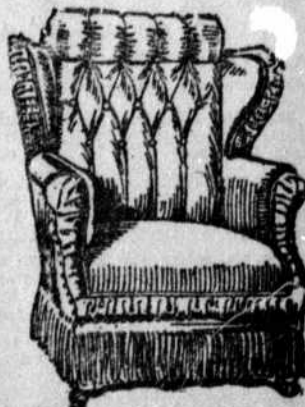
PUPIETRES

Venez voir notre étalage.
Il est unique à Montréal.



Dépositaires
pour la bibli-
othèque à
sections
"MACEY"

Nous louons
des chaises
pour les réu-
nions spéciales
et autres.



Oscar Loizelle & Cie

128 RUE ST-DENIS

Entre les rues Ste-Catherine et Dorchester

Paletots doublés en fourrure

Paletots et Habits pesants
pour l'hiver

Habits de Soirée et de Rue

COSTUMES POUR DAMES

Les étoffes que nous employons nous viennent directement des meilleures manufactures d'Europe et de New York.

La coupe est garantie et le travail est exécuté avec un soin tout particulier.

Les membres de la Chambre de Commerce recevront un accueil qui les justifiera de nous avoir commandé leur habit ou leur paletôt de la saison.



Les bonnes confitures font les meilleurs desserts

Qu'elles soient employées pour
la table ou les pâtisseries

KING BRAND

sont toujours les premières

Elles sont faites avec précaution. Les fruits strictement frais et de la meilleure qualité sont seuls employés. Leur usage est recommandé à tous ceux qui tiennent à conserver leur réputation de bons confiseurs.

En boîtes de 5 et 7 livres, en pots, en verres et en seaux de bois.

K. et P. est une marque de confitures pures.

Labreeque & Pellerin

MANUFACTURIERS

MONTREAL

BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

DU DISTRICT DE MONTREAL.

Directeur: LEON LORRAIN

16^{me} Année

Montreal, Février 1915

No. 2

SOMMAIRE

Les travaux de la Chambre.....	23
Le Congrès de Paris.....	27
Pour les inventeurs.....	34

Les travaux de la Chambre

SEANCE DU CONSEIL

(Procès-verbal approuvé le 13 janvier 1915.)

Sous la présidence de M. Adélar Fortier, le Conseil de la Chambre de Commerce a tenu sa réunion hebdomadaire le mercredi 16 décembre 1914.

M. Frank Pauzé, second vice-président, y assistait, ainsi que MM. Ludger Gravel, Rod. Bédard, J. E. C. Daoust, J. B. Baillargeon, J. O. Labrecque, Jos. Filiatrault, L. C. de Tonnancour, membres du conseil.

Assistaient également: MM. le Dr T. Brisson, Em. de Boeck, Ed. Gernaey, de Sars-le-Comte, Henri Viau, Lambert de Roode et Léon Lorrain, secrétaire adjoint.

Le conseil approuve le procès-verbal de sa séance du 9 décembre.

LE COURIER: — M. Walter Hy. Barnard communique la liste des prix des métaux sur la place de Londres.

M. l'abbé Brosseau, secrétaire de la Société Saint-Jean-Baptiste, invite M. le président de la Chambre ainsi que MM. les membres du Conseil à assister, le jeudi soir 17 décembre, au Monument National, à la manifestation organisée en faveur de notre éminent compatriote, Son Excellence le Gouverneur Pothier, du Rhode-Island. Le président engage vivement les membres du Conseil à s'y rendre. Et M. Rodolphe Bédard met des billets à leur disposition.

M. W. E. Welborne, de New-York, offre de vendre à des maisons canadiennes divers accessoires électriques et demande les noms des fabriques de certains produits chimiques ou industriels qui seraient prêts à en entreprendre la fabrication.

L'hon. M. Philippe Roy, commissaire général du Canada en France, fournit au Conseil de la Chambre d'utiles indications pour le développement de notre commerce extérieur. La lettre est référée à la Commission pour l'expansion du commerce.

M. L. N. Lyon, de Flatonia, Texas, demande les noms de quelques importateurs qui achètent des oeufs en très grandes quantités.

The Damard Lacquer Co. Ltd. soumet des échantillons de laque.

M. E. R. Harvey, de Johannesburg, Transvaal, s'offre pour représenter des maisons de commerce de tous genres

dans la colonie du Cap, au Natal, dans la colonie de l'Orange, au Transvaal et en Rhodésia.

Le secrétaire de la commission municipale pour l'évaluation foncière transmet à la Chambre copies du rapport de M. J. Hamilton Ferns, concernant le mode d'évaluation triennale, ainsi que de sa communication au sujet de la capitalisation des immeubles par rapport au loyer. Ces documents sont transmis à la Commission des Affaires municipales.

Le sous-secrétaire municipal informe la Chambre que la commission de législation de l'hôtel de ville prendra en sérieuse considération les résolutions de la Chambre de Commerce suggérant que la loi concernant l'élection des commissaires soit amendée de façon à faire au corps électoral un devoir impérieux de voter pour autant de candidats qu'il y a de commissaires à élire.

LE 22^e BATAILLON CANADIEN-FRANÇAIS. — A la lettre de M. H. L. de Martigny, lieutenant, demandant des souscriptions pour l'habillement des officiers du 22^e bataillon canadien-français, M. le président a répondu qu'il serait bien aise de savoir de quoi l'on peut avoir besoin, en plus des \$50,000 versés par M. le docteur Mignault. Les deux lettres seront insérées dans le *Bulletin*.

LA RESTAURATION DE L'AGRICULTURE. — La Coopérative agricole de Saint Isidore de Laprairie félicite la Chambre de Commerce de son initiative en faveur d'une culture plus intense et d'un plus grand développement de l'industrie agricole.

AUTOS ET CAMIONS. — En réponse à la résolution adoptée à la séance générale trimestrielle du 2 décembre, demandant au Gouvernement de favoriser les usines canadiennes dans la distribution des commandes de voitures et camions automobiles, le premier ministre, Sir R. L. Borden, répond que le Gouvernement a toujours reconnu le principe énoncé dans la résolution de la Chambre et agit en conséquence.

L'hon. M. Geo. E. Foster, ministre du commerce, assure que la question sera étudiée avec beaucoup d'attention.

L'hon. M. Louis Coderre, Secrétaire d'Etat, se dit heureux de pouvoir affirmer que "le Gouvernement s'applique, dans les circonstances, à diriger, autant que possible, du côté de nos manufactures canadiennes, tous les achats que nécessite l'état de guerre." Et il ajoute: "Pour le cas que mentionne la résolution, je puis vous dire que nous sommes à l'heure qu'il est à étudier cette question avec l'idée bien arrêtée de favoriser les usines canadiennes dans la distribution de commandes pour voitures et camions automobiles. La grande difficulté que nous éprouvons, c'est de trouver ici, au pays, de ces usines. Je serais heureux si la Chambre de Commerce pouvait me donner le nom et l'adresse des usines canadiennes dont parle la résolution du 2 décembre."

Le secrétaire adjoint donne ensuite lecture du rapport suivant :

"L'Exécutif de la Chambre de Commerce a eu une entrevue avec plusieurs représentants de manufacturiers d'automobiles et de camions automobiles, d'où il ressort que le Ministère de la Guerre exige un modèle unique de camion, aux pièces interchangeables.

"Il a été aussi porté à la connaissance de l'Exécutif que les manufacturiers canadiens ne sont pas en mesure de fabriquer de toutes pièces des camions automobiles.

"Devant ces faits, l'Exécutif croit que le Gouvernement pourrait choisir, à sa convenance, un modèle-type unique de camions et en confier l'assemblage des pièces aux manufacturiers canadiens."

M. Rodolphe Bédard s'informe si l'assemblage des pièces au Canada n'entraînerait pas un retard dans la livraison? Et M. Frank Pauzé répond qu'il ne faut pas plus de temps pour faire l'assemblage ici qu'à l'étranger.

L'EXPANSION DU COMMERCE. — Le secrétaire adjoint donne lecture du rapport suivant :

"L'Exécutif de la Chambre de Commerce a l'honneur de faire rapport au Conseil de cette Chambre que, conformément au désir exprimé par celui-ci, il a formé une commission d'études pour l'expansion du commerce. Cette commission sera composée de MM. les membres de l'Exécutif, les présidents des commissions de la Chambre, les anciens présidents, vice-présidents et trésoriers, et aura pouvoir de s'adjoindre."

LA GREVE DES POSEURS DE BRIQUES. — M. J. E. C. Daoust, qui en avait été prié par M. le président, communique au Conseil les renseignements qu'il a pu obtenir au sujet de la grève des poseurs de briques à l'édifice situé à l'angle des rues St-Alexandre et Dorchester en cours de construction sous la direction de la compagnie John Quinlan.

Ces entrepreneurs ont demandé à leurs ouvriers de travailler le samedi après-midi 5 décembre. Les poseurs de briques répondirent qu'ils ne travailleraient qu'à temps et demi, c'est à dire 82 sous 1/2 de l'heure au lieu de 55. Un représentant de l'Union, M. Francoeur, intervint; mais, comme il ne parvint pas à amener une entente entre la compagnie John Quinlan et ses ouvriers, seize de ceux-ci se mirent en grève avec leurs aides, afin de ne pas payer l'amende, variant de 5 à \$20, dont ils eussent été passibles s'ils ne s'étaient pas conformés aux exigences de l'Union.

Dès le lundi suivant, 7 décembre, une nouvelle équipe d'ouvriers au mépris des règlements de l'Union, se mettait au même travail. M. John Quinlan, ayant convoqué une assemblée du *Builders' Exchange*, plusieurs entrepreneurs vinrent assurer n'avoir jamais payé à des poseurs de briques plus de 35 à 55 sous de l'heure. Le *Builders' Exchange* étudie l'établissement d'une nouvelle échelle de salaires pour les ouvriers de la construction, pendant la crise économique.

M. le président remercie.

M. E. de Boeck fait une causerie sur "les relations futures entre le Canada et la Belgique". Le président annonce, en remerciant l'auteur, que le texte de cette causerie sera inséré dans le *Bulletin*.

L'EVALUATION MUNICIPALE. — M. Henri Viau communique au Conseil de la Chambre une opinion des avocats de la ville, portant que la Ville de Montréal ne peut obtenir, ni par règlement ni par amendement à sa charte, que les notaires insèrent dans les actes de vente les adresses des vendeurs et des acquéreurs. Cela ne peut que faire l'objet d'un bill public. Les avocats de la Ville suggèrent que l'on s'adresse au Procureur général ou que l'on soumette l'amendement projeté à la Chambre des notaires. La demande au Procureur peut être faite par le conseil municipal; il n'est pas nécessaire que ce soit la Chambre des notaires qui en prenne l'initiative.

MM. l'échevin Dubeau, président de la commission municipale, J. Hamilton Ferns, chef des évaluateurs, et Henri Viau se rendront auprès de la Chambre des notaires afin de faire valoir le bien-fondé de l'amendement projeté.

M. le président attire l'attention du Conseil sur le projet, très discuté actuellement, de l'annexion à Montréal de la Ville de Maisonneuve. La question est référée à la commission des affaires municipales. Le Président profite de l'occasion pour rappeler l'importance qu'il y a à ne pas prendre une décision sans une étude préalable suffisante, et il compte, comme par le passé, sur le dévouement et la vigilance des membres des diverses commissions de la Chambre.

M. Frank Pauzé, second vice-président, fait autoriser le secrétaire adjoint, M. Léon Lorrain, à initialer les bulletins de vote si, au grand regret du Conseil, le secrétaire de la Chambre, M. W.-U. Boivin, n'est pas rétabli au moment des prochaines élections.

M. Joseph Filiatrault propose l'ajournement du Conseil de la Chambre au mercredi 13 janvier 1915, et annonce qu'aux termes des règlements, la mise en nomination des dignitaires de la Chambre aura lieu le 20 janvier et le scrutin, le 10 février.

Et la séance est levée.

SEANCE SPECIALE DU CONSEIL.

(Procès-verbal approuvé le 13 janvier.)

Sous la présidence de M. Adélard Fortier, président de la Chambre de Commerce du district de Montréal, le Conseil de la Chambre a tenu, le mardi après-midi 5 janvier 1915, une séance spéciale ayant pour objet de "prendre connaissance du rapport de la Commission d'agriculture et de colonisation et d'autoriser la Commission des finances à faire les dépenses nécessaires pour publier le travail du Dr T. A. Brisson concernant le développement de l'agriculture, afin de lui donner suite."

Assistaient à la séance: MM. Frank Pauzé, 2ème vice-président, Joseph Fortier, Ludger Gravel, Ch. Martin, Jos. Filiatrault, J.-O. Labrecque, J.-O. Gareau, J.-E.-C. Daoust, Emile Rolland, J.-A.-E. Gauvin, Dr T. A. Brisson, Arthur Léger, J.-H. Paul Saucier, Lambert de Roode et Léon Lorrain, secrétaire adjoint.

Le secrétaire donne lecture du rapport dont voici les conclusions:

"Afin d'améliorer la situation actuelle et d'être en

ECOLES DU SOIR

Les écoles gratuites du soir, sous contrôle du gouvernement, sont ouvertes à Montréal et à Québec, du premier octobre au premier mars chaque année.

MONTREAL ET BANLIEUE

Les écoles sont sous la direction de M. J. Bergeron, 119, rue Mentana.

QUEBEC

Les écoles sont sous la direction de M. l'abbé Th. G. Rouleau, principal de l'Ecole Normale Laval.

On y enseigne le Français, l'Anglais,
le Calcul, l'Ecriture et la
Comptabilité.



Nous manufacturons les
**Harnais, Selles, Sacs de
Voyages, Valises**

et autres articles en cuir

Nos marchandises sont sur le marché et la demande est considérable.

Nos voyageurs parcourent le Canada.

Nos salles d'exposition sont attrayantes.

Lamontagne Limitée.

BLOC BALMORAL

RUE NOTRE DAME OUEST, MONTREAL, CAN.



GARE BONAVENTURE

CHANGEMENT D'HORAIRE LE 10 JAN.

L'Ocean Limited sera discontinué.

L'Express Maritime, tous les jours à 8.45 a. m.

Wagons-dortoirs jusqu'à St-Jean et Halifax.

Bureaux des Billeés de Montréal :

EDIFICE TRANSPORTATION, Tél. Main 615

9 BOUL. ST-LAURENT

GARE BONAVENTURE

HOTEL WINDSOR

Le "Prêt Immobilier Limitée"

EDIFICE DANDURAND, Chambre 30
coin des rues St-Denis et Ste-Catherine

Tel. Bell Est 5779

MONTREAL

BUREAU DE DIRECTION

Président: M. J.-A.-E. Gauvin, pharmacien, ancien échevin; Vice-Président: M. L.-A. Lavalée, maire de Montréal; Secrétaire-Trésorier: M. Arthur Gagné, avocat; Directeurs: M. L. E. Geoffrion, ancien président de la Chambre de Commerce du District de Montréal, membre de la Commission du Havre de Montréal; M. le Dr Goyette, ancien maire de Magog; M. le Dr P.-P. Renaud, capitaliste; M. F.-E. Foltaine, directeur-gérant de "The Canadian Advertising Limited"; Gérant: M. L.-W. Gauvin, ex-inspecteur et surintendant de la Metropolitan Life Ins. Co.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE CAPITAL

pour acheter une propriété ou pour bâtir, inscrivez-vous au "Prêt Immobilier, Limitée," qui vous prêtera ce capital sans intérêt, avec grandes facilités de remboursement.

Les facilités de remboursement des prêts faits à ses membres par le "Prêt Immobilier Limitée" sont telles qu'elles représentent à peu près l'intérêt que l'on aurait à payer sur un emprunt ordinaire.

REPRESENTANTS DEMANDES.—Le "Prêt Immobilier, Limitée" n'a pas encore d'agents dans tous les Districts et est disposé à entrer en pourparlers avec des représentants bien qualifiés.

Collez ou téléphones pour avoir la brochure explicative gratuite.

DUPUY & FERGUSON

Marchands Grainiers

38, Place Jacques-Cartier

MONTREAL

Graines de Choix pour
Jardins et Fermes

Graines de légumes et de fleurs de toutes sortes. Arbres fruitiers et d'ornementation, outils et accessoires de jardinage,

Catalogue gratis sur demande.

Le catalogue illustré renferme des informations précieuses sur la manière de faire des couches chaudes et froides, demandez-le.

DUPUY & FERGUSON

38, Place Jacques-Cartier



FUMEZ LES
CIGARETTES
SWEET CAPORAL

elles sont d'une pureté
absolue.

W. A. BAKER, C.R.

AVOCAT

Tél. Main 1762

58, rue St-Jacques

EDMOND BROSSARD

AVOCAT

Etude légale LeBlanc, Brossard & Forest

Edifice DU Credit Foncier

Tél Main 315

35, St-Jacques Montrea

F. W. Hibbard, C.R.

Louis Gosselein, C.R. Hon. R. Dandurand, C.R.
Conseil**HIBBARD & GOSSELIN**

AVOCATS

Tél. Main 1453

Tél. Main 2635 107, rue St-Jacques, Montréal

Tél. Main 7739

Cables "FABSURVEY"

Edouard Fabre-SurveyerAvocat-Conseil de la Chambre de Commerce,
de l'étude de

SURVEYER, OGDEN & MARIOTTI

Avocats et Commissaires.

EDIFICE DOMINION EXPRESS,
145, rue ST-JACQUES, MONTREAL

Tél. Main 1859.

Léonard Bélanger

Adrien Bélanger

Bélanger & BélangerNOTAIRES, COMPTABLES
et COMMISSAIRESPrêts sur hypothèques, Achats de Créances,
Règlement de Successions.

30, rue ST-JACQUES, MONTREAL

R. FARIBAULT

NOTAIRE

Successor de Leclerc & Faribault

90, RUE ST-JACQUES

Tél. Main 678

MONTREAL

Argent à prêter sur hypothèque

LA BANQUE NATIONALE

FONDÉE EN 1860

Capital - \$2,000,000

Réserve - \$1,700,000

Notre système de Mandats de Voyage

a donné satisfaction à tous nos clients rela-
tivement à la Rapidité, la Sureté et l'Eco-
nomie. Le public est invité à prendre avan-
tage de toutes les facilités qu'il présente.Notre succursale à Paris, 14, rue Auber
est reconnue indispensable pour les touris-
tes canadiens en Europe.Transfers de Fonds, Perception, Crédits
Commerciaux en Europe, aux Etats-Unis
et en Canada, effectués aux taux les plus
bas.135 Bureaux dans la
Province de Québec.

TEL. BELL MAIN 8240

DE GASPE BEAUBIEN

INGENIEUR-CONSEIL

Estimés, Plans et Devis.

Ch. 18 Edifice Assurance Royale

PLACE D'ARMES, MONTREAL

Tél. Bell Main 375.

A. & E. LOIGNON

INGENIEURS

CIVILS

17, Cote de la PLACE d'ARMES

MONTREAL

Tél. St-Louis 3925

S. A. BAULNE

Ingénieur-civil et Géomètre,

Professeur à l'Ecole Polytechnique.

Arpentage, Plans, Devis, Estimés, etc. pour
toutes constructions de ponts, aqueducs, égouts,
pouvoir d'eau, constructions métalliques, etc.

1204, rue ST-HUBERT,

MONTREAL

Surveyer & Frigon

INGENIEURS-CONSEILS

Expertises, Levées de Plans, Estimations
et Projets

Rapports techniques et financiers

Bureau principal: 56 COTE BEAVER HALL

Téléphone: Uptown 3808

MONTREAL.

A louerDeux spacieux bureaux à louer
au rez-de-chaussée de l'édifice de
la Chambre de Commerce.

En parfait ordre.

S'adresser au Secrétaire :

76, rue St-Gabriel.

PATENTES
Marques de
CommerceInformations gratuites.
71a RUE ST-JACQUES,
Enregistrés aux Etats-Unis**PIGEON, PIGEON & DAVIS**

18 années d'expérience

Tél. Main 3024

MONTREAL

SOYEZ PRETSi vous voulez profiter de la cam-
pagne qui est faite en faveur de la fabri-
cation Canadienne, **OUTILLEZ-VOUS**
POUR LA CONCURRENCE en consul-
tant notre ingénieur expert pour la con-
struction de machineries spéciales.**Lymburner Limited**

5 à 15, rue des Commissaires, MONTREAL

PATENTES
OBTENUES PROMPTEMENT

Dans tous les pays.

Pour renseignements, demandez le Guide
de l'inventeur, qui vous sera envoyé gratis par
MARION & MARION504 rue Université [angle rue Ste Catherine]
Phone: up 6474 Montréal

Louis Garand

Tancrede D. Terroux

GARAND, TERROUX & CIE

Banquiers & Courtiers

48, rue Notre-Dame Ouest

MONTREAL

Près de la Place d'Armes

Tél. Bell Main 6629

J. B. D. LégaréCourtier en Immeubles
et Promoteur

11, rue ST-JACQUES,

MONTREAL

J. B. Gratton,

Eug. Gullbault, gérant,

Res. 494 Sherbrooke Est

Res. 717a St André

Tél. Est 774.

Tél. Est 3441

J. B. GRATTON, Limitee

ENTREPRENEURS-GENERAUX

Ateliers: 600 rue Labrecque

Tél. Est 1503

M. Gratton s'occupe
d'expertises et d'évaluations.

mesure de faire face à celle qui se prépare la commission a l'honneur de recommander :

10.—La vulgarisation de l'enseignement agricole primaire et le développement des jardins et musées scolaires ;

20.—L'établissement, à Montréal, d'un bureau de placement agricole muni de tous les renseignements utiles concernant le développement agricole ;

30.—L'établissement de stations de démonstration ou petites fermes exemples ;

40.—L'établissement, dans les campagnes, de fabriques de conserves alimentaires."

Sur proposition de M. Ludger Gravel, secondé par M. Joseph Filiatrault, le rapport est unanimement adopté.

M. C.-E. Martin, appuyé par M. J.-A.-E. Gauvin, propose ensuite que la Commission des finances soit autorisée à faire les dépenses nécessaires pour donner suite au rapport qui vient d'être adopté.

M. Joseph Fortier exprime l'opinion que le Gouvernement devrait, plutôt que la Chambre de Commerce, publier la brochure.

Cela prendrait beaucoup de temps, objecte M. J.-O. Labrecque. Faisons les premières dépenses, propose M. Gauvin, et nous nous adresserons ensuite au Gouvernement. — Et, continue M. Gravel, nous pourrions dire au Gouvernement: Voici ce que nous avons fait, à votre tour d'agir. — Il faut sortir de la politique, ajoute M. Gauvin. Il vaut mieux que l'initiative de ce projet vienne de la Chambre de Commerce: quand nous aurons fait quelque chose, nous serons en mesure de discuter avec le Gouvernement.

Le secrétaire adjoint donne ensuite lecture d'une statistique qu'il a dressée, d'après l'annuaire du Gouvernement fédéral pour l'année 1913, des importations canadiennes de substances alimentaires, produits de la ferme et leurs dérivés.

CONDOLEANCES. — M. Frank Pauzé, 2ème vice-président, après quelques paroles émues, propose ces deux résolutions et condoléances :

"La Chambre de Commerce du district de Montréal a appris avec regret la nouvelle du décès de l'hon. M. Trefflé Berthiaume, conseiller législatif, et elle prie la famille de bien vouloir agréer l'expression de ses respectueuses condoléances."

"La Chambre de Commerce apprend avec le plus vif regret la mort de son actif et dévoué secrétaire, M. le major W.-U. Boivin ;

"Elle prend part à la douleur de sa famille, qu'elle prie d'agréer l'expression de ses plus profondes sympathies ;

"Et, en témoignage de respect pour la mémoire du très regretté défunt, le Conseil de la Chambre s'ajourne."

RAPPORT

LA REPRESSION DE LA CONTREBANDE

(Rapport adopté le mercredi 13 janvier 1915.)

La Commission des voyageurs de commerce a l'honneur de faire rapport au Conseil de la Chambre de Com-

merce du district de Montréal qu'il a été porté à sa connaissance que la contrebande se pratique sur une grande échelle dans les comtés de la province de Québec contigus aux Etats du Maine, du New Hampshire, du Vermont et de New York.

La contrebande y est devenue, en fait, une pratique si courante, que la Commission possède, dans son dossier, entre autres documents, un exemplaire d'une circulaire imprimée distribuée par l'une des maisons de commerce américaines qui annoncent périodiquement, dans les petites villes canadiennes voisines, leurs marchandises, avec l'entente tacite que celles-ci traverseront la frontière sans être frappées d'aucun droit de douane. Et c'est ce qui arrive.

Or, comme cette pratique illégale, très préjudiciable au commerce canadien légitime, prive en outre notre Gouvernement d'une importante source de revenus ; et comme, d'autre part, elle n'est rendue possible, à notre avis, que par l'insuffisance du nombre des douaniers canadiens.

La Commission recommande :

Que le Gouvernement du Dominion veuille prendre au plus tôt les mesures nécessaires pour mettre fin à la contrebande.

Le président de la Chambre de Commerce,

ADELARD FORTIER.

Le Congrès de Paris

RAPPORT DE L'HON. M. NARCISSE PÉRODEAU
ET DE M. JOSEPH FORTIER, DÉLEGUES DE
LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT
DE MONTREAL AU VI^e CONGRES INTERNA-
TIONAL DES CHAMBRES DE COMMERCE ET
DES ASSOCIATIONS COMMERCIALES ET IN-
DUSTRIELLES, TENU A PARIS DU 8 AU 26
JUN 1914.

(Présenté à la réunion générale trimestrielle de la Chambre,
le mercredi 3 décembre 1914.)

Le conseil de la Chambre de Commerce du district de Montréal, à sa séance du mercredi 22 avril dernier, désigna, sur la recommandation du comité des anciens présidents, l'hon. M. Narcisse Pérodeau et MM. A.-V. Roy, C.-H. Catelli, A.-P. Frigon et Joseph Fortier pour aller représenter notre Chambre de Commerce au VI^e Congrès international des Chambres de Commerce et des Associations commerciales et industrielles, qui devait avoir lieu à Paris, du 8 au 26 juin 1914.

MM. Pérodeau et Fortier, qui seuls parmi les délégués choisis assistèrent au Congrès, font rapport.

A Monsieur le Président,
et à Messieurs les membres du Conseil
de la Chambre de Commerce
du district de Montréal.

Messieurs,

Nous avons eu l'honneur d'être désignés par vous pour représenter la Chambre de Commerce du district de Montréal au VI^e Congrès international des Chambres de Commerce et des Associations commerciales et industrielles, qui s'est tenu, depuis le 8 jusqu'au 26 juin dernier, à Paris.

Inutile de vous entretenir de la capitale de la France: vous y avez été, même plusieurs fois, ou bien vous en avez entendu parler par tous ceux qui en revenaient, ou bien encore vous avez lu quelques-uns des milliers de volumes qu'on y a consacrés, depuis que Paris existe et qu'on écrit des livres.

Il sera donc plus intéressant pour vous d'entendre parler de la Chambre de Commerce de Paris.

LES CHAMBRES DE COMMERCE.

Mais, auparavant, qu'ils nous soit permis de citer quelques lignes de l'introduction de M. Eugène Allard, président de la Chambre de Commerce belge de Paris, sur les Congrès du commerce. Elle rappellent l'importance, que l'on perd de vue trop souvent, des corps publics comme le nôtre: "En faisant connaître — dit M. Allard — le puissant organisme des Chambres de Commerce dans les différents pays, nous avons cherché à combattre l'indifférence d'un trop grand nombre d'industriels et de négociants, qui semblent ignorer l'importance acquise par les Associations telle qu'est la nôtre et exerçant leur action bienfaisante loin de la mère-patrie. Nous avons pu constater avec une légitime fierté que, dans tous les pays, la base de l'organisme des Chambres de Commerce est établie sur l'honorabilité commerciale incontestée de tout adhérent. Parmi ceux-ci, un très grand nombre, cherchant des débouchés au-dehors, s'imaginent qu'il suffit, pour donner aux échanges entre nations une stabilité méconnue aujourd'hui, d'exercer une action énergique près de leur Gouvernement afin d'obtenir des facilités dans leurs transactions commerciales. Ils oublient que tous les Gouvernements sont mis dans l'obligation de se renseigner, de puiser les indications utiles précisément dans ces centres d'activité et de connaissances pratiques que l'on rencontre dans les Chambres de commerce à l'étranger. Comme le constatait un ministre belge: "Le Gouvernement ne peut s'en rapporter exclusivement à l'avis de ses fonctionnaires, si capables et si désintéressés qu'ils soient, parce que les fonctionnaires, précisément à raison même de l'absence de tout intérêt personnel et de toute pratique industrielle, sont étrangers à beaucoup de faits industriels et commerciaux. Dans les Chambres de commerce, à raison de la pluralité des éléments, on trouve des garanties de discussion, de contrôle, de modération, d'impartialité".

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS

Maintenant que nous avons rappelé le rôle que doivent tenir, dans la vie économique, les Chambres de commerce, expliquons, aussi brièvement que possible, l'organisme et les rouages de la Chambre de Commerce de Paris.

Elle a été fondée par arrêté du 6 ventôse an XI — c'est-à-dire à la date grégorienne du 25 février 1803. Et elle a, depuis, porté un clairvoyant intérêt à toutes les questions susceptibles de développer l'industrie et le commerce français, à l'intérieur et à l'extérieur.

Pour travailler plus efficacement à cette oeuvre, elle s'est divisée en commissions, qui se classent en deux catégories. Elle compte d'abord des "Commissions d'études," ayant pour objet de préparer les avis que la Chambre de Commerce peut être appelée à émettre sur toutes les questions intéressant le commerce et l'industrie. Elle sont au nombre de cinq: Douanes. Questions économiques. Océans. — Voies et moyens de communications. — Législation commerciale et industrielle. — Exportation. — Enseignement commercial. Chacune de ces commissions étudie les questions de sa compétence et élabore des rapports qui sont soumis à la Chambre de Commerce en assemblée générale, et discutés. Ils sont ensuite publiés dans le "Recueil des Travaux de la Chambre de Commerce", qui est une publication annuelle, et dans un "Bulletin hebdomadaire" où l'on trouve en outre le compte-rendu des séances générales et une foule de renseignements commerciaux.

Les autres Commissions, dites "Commissions administratives" administrent, dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, les établissements fondés par la Chambre de Commerce, dont elles exécutent les décisions et assurent la marche quotidienne.

Ces commissions reçoivent, pour le bon fonctionnement de la Chambre de Commerce, une aide précieuse du Secrétariat général, qui relève directement du Bureau de la Chambre. C'est le Secrétariat qui assure la correspondance de la Chambre, la convocation et la préparation des réunions du Bureau, des Commissions et des séances générales; c'est à lui qu'incombe la rédaction des procès-verbaux, des rapports et de tous les documents de la Chambre de Commerce, ainsi que du "Bulletin hebdomadaire" et du "Recueil annuel", dont il surveille l'impression. C'est encore lui qui donne suite aux nombreuses demandes que les négociants français et étrangers adressent à la Chambre de Commerce pour obtenir des renseignements sur les questions de douane, de transport, de législation commerciale ou industrielle, des adresses de maisons de commerce ou de fabriques, en vue de relations commerciales à établir.

Voilà donc, en raccourci, ce qu'est la Chambre de Commerce de Paris, qui avait organisé le VI^e Congrès international des Chambres de Commerce et des Associations commerciales et industrielles.

LE CONGRES

Le congrès, qui était placé sous le haut patronage de M. Raymond Poincaré, Président de la République fran-

La Banque Provinciale du Canada

QUINZIEME ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES
ACTIONNAIRES TENUE LE VINGT-SEPTIEME
JOUR DE JANVIER 1915, A MIDI AU
BUREAU CENTRAL, 7 ET 9
PLACE D'ARMES.

Parmi les actionnaires présents étaient MM. Odilon David, P. E. McCaffrey, représentant la succession Jas. O'Brien, Thomas Préfontaine, jr.; A. E. Prud'homme, N. P.; H. G. Lajoie, Alf. St-Cyr, U. H. Dandurand, Achille Bienvenu, Damase Nault, Frs Desjardins, Charles H. Branchaud, J. T. R. Laurendeau, Jos. Letourneau, J. J. Beauchamp, V. Morin, N.P.; Alph. Aumond, J. H. Catelli, F. S. Mackay, Sir Alex. Lacoste, H. Laporte, Docteur E. P. Lachapelle, Martial Chevalier, L. J. O. Beauchemin, G. M. Bosworth, W. F. Carsley, Honorable Louis Beaubien, Tancrede Bienvenu et autres.

Sur motion de Sir Alex. Lacoste, secondée par M. W. F. Carsley, M. H. Laporte est prié d'agir comme président de l'assemblée.

L'honorable Louis Beaubien, secondé par M. Martial Chevalier propose que MM. Charles H. Branchaud et P. F. McCaffrey soient nommés scrutateurs et M. Tancrede Bienvenu, gérant-général, est prié d'agir comme secrétaire de l'assemblée.

Le président de l'assemblée prie le secrétaire de donner lecture de l'avis public convoquant l'assemblée et aussi des minutes de la dernière assemblée des actionnaires, mais à la demande unanime des actionnaires présents ces minutes sont considérées comme lues et adoptées.

Le secrétaire fait alors lecture du Rapport du Conseil d'Administration, celui des Commissaires Censeurs, et aussi du Bilan Général de la Banque et du Compte de Profits et Pertes, pour l'année 1914.

RAPPORT PRESENTE AUX ACTIONNAIRES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les Comptes de l'Exercice 1914, constituant notre quinzième rapport annuel. Les résultats en sont bons; les profits réalisés sont les plus considérables que nous ayons encore obtenus.

Vous savez, Messieurs, les événements extraordinaires qui ont marqué l'exercice qui vient de finir. Dans le monde entier, cette guerre européenne a créé une crise monétaire presque sans précédent; mais heureusement pour le Canada, la saine méthode financière des Directeurs de nos Banques Canadiennes, et l'habile intervention de l'Honorable Ministre des Finances du Canada, qui, par une Loi Fédérale passée à la dernière session du Parlement a offert toute l'aide dont les Banques auraient pu avoir besoin, la position financière générale a été sauvegardée.

Les rapports annuels de nos Banques Canadiennes ont démontré que leurs Administrateurs n'ont pas oublié que les fonds déposés dans les banques ne doivent jamais être "immobilisés", même pour des placements très productifs et des plus sûrs; en fait, nos Banques possèdent actuellement un pourcentage très élevé de leur actif immédiatement réalisable, aussi leur position respective paraît être excellente.

Votre Institution, durant l'exercice 1914, comme précédemment, et même au prix de sacrifices relativement considérables, a maintenu, par mesure de prudence, une réserve de fonds disponibles très élevée. En effet, vous pourrez constater par le Bilan, que les montants en caisse et en banque, \$3,081,586.63, s'élèvent à 25 pour cent de nos obligations au public, et la Banque détient en outre un Actif liquide de \$4,285,074.86, composé de Débentures Municipales et autres placements de tout repos, dont l'ensemble s'élève à 62 pour cent du passif. Nous ne croyons pas qu'il soit pratiquement possible d'être plus prudents sous ce rapport.

Cependant, vous pourrez d'autre part constater que notre clientèle de l'industrie et du commerce n'a pas souffert de cet état de choses extraordinaire; en effet le chapitre de nos Prêts courants accuse une augmentation sur les chiffres de l'an dernier de la somme de \$472,568.06, de plus, le nombre de nos clients s'est accru considérablement durant l'année.

Il convient de faire remarquer que les chapitres "Dépôts canadiens et étrangers" accusent aussi une augmentation de plus de \$400,000 sur ceux de l'an dernier, le total étant maintenant de \$10,646,030.94. Cette augmentation est assurément très satisfaisante, étant donnée la situation économique actuelle de notre pays.

Le compte de Profits et Pertes se solde par un bénéfice net de \$194,214.69. De cette somme, les Administrateurs, tenant compte de leur promesse de l'an dernier, ont élevé le taux

du Dividende Annuel de six à sept pour cent, et ont payé quatre Dividendes trimestriels s'élevant à la somme de \$70,000. Un montant de \$25,000 a été ajouté à la Réserve, dont le Fonds est maintenant de \$650,000, soit à 65 pour cent du Capital Versé. Une somme de \$77,365.25 a aussi été réservée pour la dépréciation temporaire des Débentures et autres placements de premier ordre, possédés par la Banque. Enfin, de concert avec les autres Banques du Pays, une Contribution de la somme de \$5,000 a été faite au Fonds Patriotique Canadien, et nous ne doutons pas que vous nous donniez votre entière approbation à ce sujet.

Votre Institution possède maintenant soixante-neuf succursales établies dans les provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick, dont dix ont été ouvertes durant l'année. Ces différents bureaux, y compris le Bureau Central, ont tous été visités par nos Inspecteurs durant l'Exercice écoulé.

Messieurs les Commissaires Censeurs ont aussi fait leur Rapport annuel, et lecture va vous en être faite. Nous avons à coeur de mentionner ici le zèle et la ponctualité dont ces Messieurs ont toujours fait preuve dans l'exercice de leur devoir; ce Bureau de Contrôle pour le Département d'Epargne rend des services signalés à votre Institution.

En conformité à la nouvelle Loi des Banques, et à la Résolution des Actionnaires de l'an dernier, Messieurs Alexandre Desmarteau, de Montréal, et J. A. Larue, de Québec, ont été nommés tous deux Auditeurs Spéciaux des Actionnaires. Comme vous pourrez le constater, le Bilan Général de la Banque qui vous est présenté aujourd'hui porte leur Certificat de Vérification.

Il nous fait plaisir de porter à votre connaissance notre haute appréciation des services signalés rendus à l'Institution par le Gérant Général, les Inspecteurs et les autres Officiers et employés généralement.

Pour Messieurs les Administrateurs,

(Signé), H. LAPORTE

Président.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

COMPTE DES PROFITS ET PERTES

31 décembre 1914

CREDIT

Balance au crédit de Profits et Pertes, le 31 décembre 1913	\$ 12,873.49
Profits de l'année finissant le 31 décembre 1914, déduction faite des frais d'administration, intérêts sur dépôts, réserve pour intérêts perçus sur billets non échus (\$28,359.18) et provision pour pertes	194,214.69
	<hr/>
	\$207,088.18

DEBIT

Pour quatre dividendes trimestriels, en tout 7 pour cent	\$ 70,000.00
Taxes Provinciales, Municipales et autres payées durant l'année pour l'exercice courant	6,348.58
Amortissements sur les Edifices et ameublements de la banque	9,474.11
Contribution au "FONDS PATRIOTIQUE CANADIEN"	5,000.00
Réduction pour dépréciation sur obligations, débentures, etc., appartenant à la Banque ..	77,365.25
PORTE AU FONDS DE RESERVE sur les profits de l'année	25,000.00
	<hr/>
	\$193,187.94
Balance au crédit de Profits et Pertes, le 31 décembre 1914	13,900.24
	<hr/>
	\$207,088.18

FONDS DE RESERVE :

Balance au 31 décembre 1913	\$625,000.00
Porté au crédit de ce compte le 31 décembre 1914	25,000.00
	<hr/>
	\$650,000.00

Pour le Bureau de Direction :

(Signé) H. LAPORTE, Président,

TANCREDE BIENVENU,

Vice-Prés. et Gérant-Général.

Vérifié et trouvé exact:

(Signé) JOS. RBASSARD,

Comptable en Chef.

J. W. L. FORGET, Inspecteur.

RAPPORT DE LA BANQUE AU 31 DECEMBRE 1914

PASSIF

Dépôts ne portant pas intérêt	\$ 2,304,871.41
Dépôts portant intérêt, y compris l'intérêt accumulé jusqu'à la date de l'état	6,884,831.46
Balances dues aux Banques et Correspondants dans le Royaume Uni et à l'étranger	1,456,328.07
	<hr/>
Billets de la Banque en circulation	\$10,646,030.94
Dividendes déclarés et non encore réclamés	1,156,878.00
Dividende déclaré et payable le 2 janvier 1915	511.75
	17,500.00
	<hr/>
TOTAL DES OBLIGATIONS AU PUBLIC	\$11,820,920.69
CAPITAL VERSE	1,000,000.00
FONDS DE RESERVE	650,000.00
Balance au compte de Profits et Pertes	13,900.24
	<hr/>
	\$13,484,820.93

ACTIF

Espèces monnayées	\$ 68,804.04
Billets du Dominion	704,077.00
Billets des autres Banques	649,634.00
Chèques sur d'autres Banques	972,792.37
Balances dues par d'autres Banques en Canada	576,882.44
Balances dues par d'autres Banques et Correspondants étrangers	109,396.78
	<hr/>
TOTAL	\$ 3,081,586.63

VALEURS MUNICIPALES CANADIENNES et britanniques, étrangères et coloniales, autres que les valeurs publiques canadiennes	992,738.20
Obligations de chemins de fer, débetures et actions au PRIX DU MARCHE	1,580,184.93
PRETS A DEMANDE et prêts à courte échéance au Canada, sur obligations, débetures et actions	1,712,151.73
	<hr/>
Grand total	\$ 7,366,661.49

Prêts à termes aux Corporations Municipales, paroissiales et scolaires	\$677,833.24
Prêts courants et escomptes en Canada, (déduction faite pour intérêts perçus sur Billets non échus, \$28,359.18) et autres valeurs	5,200,980.40
	<hr/>
	5,878,813.64
Créances en souffrance, déduction faite des pertes prévues	52,488.61
Immeubles autres que les Bureaux de la Banque	43,272.74
Immeubles pour Bureaux de la Banque AU PRIX COURANT, DEDUCTION FAITE DES AMORTISSEMENTS	53,500.00
Dépôt fait au Gouvernement Fédéral en garantie des billets de la Banque en circulation	54,000.00
Créances hypothécaires sur immeubles vendus par la Banque	36,084.45
	<hr/>
	\$13,484,820.93

Vérifié et trouvé exact:

JOS. BRASSARD,
Comptable en Chef.

J. W. L. FORGET, Inspecteur.

Pour le Bureau de Direction :
(Signé) H. LAPORTE, Président.

TANCREDE BIENVENU,
Vice-Prés. et Gérant-Général.

Aux actionnaires de

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Nous soussignés, vérificateurs de La Banque Provinciale du Canada, avons l'honneur de vous faire le rapport suivant:

Nous avons examiné l'état ci-haut et les livres au siège principal de la Banque et nous avons demandé au Gérant Général et aux employés de la Banque certains renseignements et explications qui nous ont été donnés à notre entière satisfaction.

Nous sommes d'avis que les opérations de la Banque qui sont venues à notre connaissance, relèvent des pouvoirs de la Banque.

En outre du contrôle de la caisse et de la vérification des valeurs que nous avons jugés nécessaires pour les fins du présent rapport, nous avons, dans une autre circonstance dans le cours de l'année 1914, contrôlé la caisse et vérifié les valeurs au siège principal de la Banque en regard des écritures qui s'y rapportaient dans les livres de la Banque.

Nous avons aussi, dans le cours de l'année, contrôlé la caisse et vérifié les valeurs dans certaines succursales de la Banque.

L'état ci-haut, dont il est question dans le rapport des directeurs, est bien rédigé, de façon à donner un aperçu vrai et exact des opérations de la Banque durant l'exercice de l'année 1914, suivant les meilleurs renseignements et les explications qui nous ont été données et ainsi que l'indiquent les livres de la Banque.

(Signé) ALEX. DESMARTEAU, L. I. C.

Montréal.

J. L. LARUE, C. A.

Québec.

Le président, M. Laporte, informe les actionnaires qu'il s'agit maintenant de l'élection des administrateurs de la Banque pour l'année courante, et sur ce, M. J. T. R. Laurendeau, secondé par M. Thos. Préfontaine, jr., propose de déposer un seul bulletin comprenant tous les noms des Directeurs actuels, pour leur réélection.

Cette motion est adoptée à l'unanimité, et les scrutateurs remettent le bulletin suivant:

Nous, scrutateurs, dûment nommés à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque Provinciale du Canada, tenue dans les bureaux de la Banque, ce vingt-septième jour de janvier, à midi, déclarons les Messieurs suivants élus directeurs de cette Banque, durant l'année courante: MM. H. Laporte, W. F. Carsley, Hon. Louis Beaubien, G. M. Bosworth, Hon. Alph. Racine, L. J. O. Beauchemin et Tancrede Bienvenu.

(Signé) P. F. McCAFFREY,

(Signé) C. H. BRANCHAUD,

Scrutateurs.

L'on procède ensuite à la nomination des commissaires censeurs.

Sur proposition de M. le notaire Victor Morin, secondée par M. J. T. R. Laurendeau, les messieurs suivants sont élus commissaires censeurs pour l'exercice 1915, savoir: Sir Alex. Lacoste, Docteur E. Persillier Lachapelle et M. Martial Chevalier.

L'assemblée est déclarée close.

A une assemblée du Bureau des Directeurs de la Banque, tenue immédiatement après l'assemblée des actionnaires, M. H. Laporte fut élu président du Bureau de Direction et MM. F. W. Carsley et Tancrede Bienvenu tous deux élus vice-présidents de la Banque.

A une assemblée du Bureau des Commissaires Censeurs, a eu lieu immédiatement après l'assemblée des actionnaires, Sir Alexandre Lacoste est élu président et le docteur E. P. Lachapelle vice-président de ce Bureau de Contrôle pour le département d'Epargnes.

caise, avait été précédé par ceux de Liège en 1905, de Milan en 1906, de Prague en 1908, de Londres en 1910 et de Boston en 1912. Il a donné lieu à d'importantes réunions et à des fêtes inoubliables dont nous ne pouvons ici qu'esquisser le programme.

Le lundi matin 8 juin, à 10 heures 30, le Congrès s'ouvre par une séance solennelle, au Grand Amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, au son de la musique de la Garde Républicaine, suivie de chœurs. L'après-midi, séance du congrès. Et le soir, réception des délégués par la Chambre de Commerce de Paris au Pré Catelan (Bois de Boulogne), où l'on donne de superbes représentations et une éblouissante fête de nuit.

Le lendemain 9 juin, séance du congrès, le matin et l'après-midi; à 4 heures, lunch en l'honneur des dames puis, à 9 heures du soir, fête artistique au Palais du Trocadéro.

Le mercredi 10, séance du Congrès le matin, puis, l'après-midi, séance de clôture à la Sorbonne. Et, le soir, réception à l'Hôtel de Ville.

Le lendemain, jeudi, visite de Paris, par groupes. Les deux premiers groupes se rendent aux Invalides et à la Tour Eiffel; le troisième est conduit à Notre-Dame et aux Magasins du Louvre, tandis que le quatrième visite les Gobelins et les magasins du Bon Marché et le cinquième, les Magasins du Printemps et le Conservatoire des Arts et Métiers; le sixième groupe se dirige vers le Palais de Justice et la Sainte-Chapelle, et le septième se rend au Panthéon et au Sénat. A 4 heures, garden-party au Ministère du Commerce et, pour clore la journée, à 8 heures 30, grande soirée de gala à l'Opéra.

Pendant le reste du Congrès, les délégués ont l'inappréciable avantage de faire un véritable tour de France, ou, du moins, de visiter les endroits les plus intéressants ou les plus pittoresques. Le vendredi 11 juin, voyage en Champagne, à Epernay et à Reims, dont on déplore aujourd'hui la destruction de la cathédrale, reconnue pour le plus précieux joyau de France. Le lendemain, promenade en autobus à Versailles et à l'Aérodrome de Buc.

Le dimanche est laissé à la libre disposition des Congressistes et le lundi 15, départ pour un long voyage, jusqu'en Savoie. Nous visitons Dijon, Lyon, où se tient la grande Exposition à laquelle il nous est donné d'aller et d'où nous nous rendons, par train spécial, aux fameuses usines du Creusot. MM. Schneider et Compagnie, les propriétaires, nous reçoivent à déjeuner. Nous visitons aussi les usines de soieries Henry Bertrand et l'usine hydro-électrique de la Société des Forces motrices du Rhône, ainsi que les usines de construction de La Brière et les ateliers d'Oullins de la compagnie P.-L.-M. Nous quittons Lyon à bord du paquebot LA VILLE DE LYON et nous descendons le Rhône jusqu'à Valence. Après un vin d'honneur offert par la Chambre de Commerce de Valence, un train spécial nous conduit à Grenoble. Les deux jours suivants, les samedi et dimanche, sont pris tout entiers

par la visite des environs de Grenoble: Bourg-d'Oisans, Livet-et-Gavet, où est l'usine Keller-Leleux; Grands-Goulots, les gorges de la Bourne, Pont-en-Royans, Lautaret, etc. Le lundi 22, à 8 heures du matin, nous partons pour Annecy, en passant par la Grande-Chartreuse, que nous visitons minutieusement et d'où nous nous rendons, en auto-cars, à la station fameuse d'Aix-les-Bains. Après une belle réception, par la Chambre de Commerce d'Annecy, nous allons jusqu'à Chamonix et de là, à Evian, qui est le terme de notre tour de France. Nous rentrons à Paris le vendredi soir 26 juin.

Dans toutes les villes où nous passons, nous sommes l'objet des plus flatteuses réceptions, de la part des Chambres de Commerce et des autres corps publics, qui nous fournissent des renseignements pratiques du plus haut intérêt.

Les voyages d'agrément qui ont suivi le congrès, ont donc été en même temps des voyages d'études, complétant parfois, en nous les faisant voir dans le domaine de la pratique, les questions que nous avons discutées théoriquement aux séances.

LES QUESTIONS

Ces questions, comme bien on pense, furent nombreuses. Nous vous en donnerons un aperçu, en suivant l'ordre du programme, accordant à chacune l'importance qu'elle a; et nous les développerons dans la mesure où elles peuvent nous intéresser.

LES STATISTIQUES DOUANIERES

Cette question fut soulevée, en 1906, par le Congrès de Milan. Toutes les Chambres de Commerce du monde ont constaté le grave inconvénient résultant de l'impossibilité où l'on se trouve de comparer les statistiques douanières, à cause de la diversité des règlements, de la nomenclature et des méthodes de classement dans les divers pays. Après un long débat aux Congrès de Milan et de Prague, le Gouvernement belge se déclara prêt à organiser, à Bruxelles, une conférence internationale ayant pour objet l'étude des statistiques douanières. Le congrès de Paris pria ses délégués d'exercer leur influence auprès de leurs Gouvernements respectifs afin de leur faire adopter un tableau d'importations et d'exportations, où les articles soient groupés en des séries identiques dans tous les pays.

La conférence internationale de Bruxelles, qui tint plusieurs séances, réussit à élaborer un projet auquel un grand nombre des Grandes Puissances adhéra. Et, n'était le conflit européen qui a perturbé l'ordre économique, un Bureau international des statistiques douanières siégerait déjà en permanence.

LA POSTE INTERNATIONALE

Le Congrès de Boston avait chargé le Comité permanent de proposer diverses réformes postales à l'Union postale universelle. En voici quelques-unes:

Le taux fixé par l'Union postale universelle, pour le transport des lettres, devrait être réduit de 5 à 2 sous, et le poids des lettres devrait être calculé universellement d'après le système métrique.

Que, dans le service international des postes, le montant perçu par le service à cause de l'absence ou de l'insuffisance de timbre, sur les articles expédiés au taux des lettres, soit uniformément fixé à 1 sou. Le Gouvernement suisse est en faveur de cette proposition, mais il veut que la taxe soit de 2 sous, afin que le service puisse se rembourser des frais encourus dans ces cas-là.

Il faudrait rappeler l'article 55 de la 1ère Convention postale universelle, stipulant que les échantillons ne doivent avoir aucune valeur marchande. Et la limite du poids des échantillons devrait être portée à 500 grammes.

On propose que l'Union postale établisse une catégorie spéciale de paquets d'un poids maximum de 1 kilogramme, lesquels, en retour d'un tarif spécial, seraient expédiés à plus grande vitesse. Le Gouvernement suisse s'est déclaré en faveur de cette réforme.

On recommande que l'Union impose aux Etats en faisant partie, un délai raisonnable pour la livraison des paquets, variant selon les pays de destination, et après quoi les administrations postales seraient tenues responsables.

On propose de rendre obligatoire l'acceptation de colis payables sur livraison dans tous les pays de l'Union postale.

l'ARBITRAGE INTERNATIONAL

Le problème de l'unification des législations relatives à la procédure d'arbitrage, a donné lieu à de nombreuses expressions d'opinions et à un long débat, à la suite duquel le congrès s'est rallié à la résolution suivante: "Que le Comité permanent du Congrès convoquera une conférence technique internationale formée de représentants des Chambres de Commerce, des Fédérations et des Associations commerciales et industrielles, assistés de juristes-consultes des divers pays représentés au Congrès, à l'effet d'élaborer un avant-projet de Convention internationale sur la procédure d'arbitrage pour régler les litiges entre citoyens de pays différents." Et qu'ensuite le Comité permanent saisira de cet avant-projet le Gouvernement de la République française et le priera d'inviter les autres Etats à une conférence qui aura pour mission d'établir, sur les bases de l'avant-projet élaboré par la Conférence technique, une Convention internationale sur la procédure d'arbitrage pour régler les litiges entre citoyens de pays différents."

LEGISLATION SUR LE CHEQUE

M. Faithful Begg, de Londres, résumant son rapport sur l'unification des législations sur le chèque, assure qu'il n'y aurait pas assez de numéraire, au Clearing house de Londres, pour régler la compensation d'un seul jour. Le chèque, en Angleterre, a précédé la loi; la législation n'a fait qu'en consacrer l'usage. Ni l'Angleterre, ni les Etats-Unis ne pourraient modifier leur législation concernant le chèque.

M. Rau est d'avis qu'avant de poursuivre l'unification, très difficile, des législations sur le chèque, il serait plus pratique de travailler à en vulgariser l'usage.

M. Kaempf dit qu'en Allemagne, l'usage du chèque s'est répandu sous l'empire de la nécessité. Il a été frappé d'un droit, ajoute-t-il, mais, à partir de 1916, ce droit sera supprimé.

M. Barton-Kent exprime l'opinion qu'il en coûterait trop cher à l'Angleterre de suivre cet exemple.

CHEQUES POSTAUX ET VIREMENTS INTERNATIONAUX

M. Verjassy, rapporteur, observe que le chèque postal est né en Autriche en 1883, et qu'il a été introduit successivement en Hongrie, en Suisse, en Allemagne, dans le Grand Duché de Luxembourg, au Japon, puis, l'année dernière, en Belgique. L'idée s'impose donc d'établir un service international de chèques et virements postaux. Les difficultés qu'on rencontre sont la détermination du cours et le décompte entre les divers services. Celui-ci devrait se faire de préférence par virements en créant dans ce but un Clearing house international. Et il est important que les services de chèques postaux restent en relations avec les banques privées, afin de pouvoir toucher les pays qui n'ont pas de service de chèques postaux.

M. Barton-Kent expose qu'en Angleterre le service des ordres et des bons postaux est extrêmement important.

LES LOIS SUR LES WARRANTS

On sait que le warrant, véritable billet à ordre, est une reconnaissance ou récépissé délivrée au propriétaire de marchandises emmagasinées dans un entrepôt, et qu'il a pour objet de faciliter les transactions. Ainsi, le propriétaire peut emprunter sur warrant; il peut même vendre sa marchandise sur ce simple effet de commerce.

On a recherché au Congrès de Paris, les moyens d'unifier les lois sur les warrants en vue de faciliter, d'étendre et de mieux garantir le crédit sur marchandises. "Notre but, a dit M. Rau, résumant son rapport, notre but est de faciliter le crédit sur marchandises en donnant toutes garanties quant au dépôt. Si ces garanties sont sérieuses, on pourrait arriver à escompter les warrants à deux signatures, outre celle du dépositaire. Et il conclut en proposant d'émettre le vœu qu'une conférence internationale soit réunie pour étudier l'unification des législations sur les magasins généraux et, si possible, pour rédiger un récépissé warrant international.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

LES CONGRES INTERNATIONAUX

Le sixième objet du Congrès de Paris avait trait aux "Modifications et additions au règlement des Congrès internationaux des Chambres de Commerce". Et une seule modification de quelque importance est apportée au projet de règlement élaboré par le Comité permanent, dans sa réunion de Bruxelles:

J. Asst. LaRue
C.A. L.I.C.

Eugène Trudel
L.I.C.

LaRue & Trudel

COMPTABLES - AUDITEURS

Liquidations de Faillites

Règlements entre Débiteurs et Créanciers

EDIFICE DOMINION

126 rue St-Pierre - Québec

Tel Bell: { 4520
4521

Tel. Main 4912

P. A. GAGNON

Comptable Licencié
Chartered Accountant

Chambres 315, 316 et 317,

EDIFICE BANQUE DE QUEBEC

11, PLACE D'ARMES

MONTREAL

Eugène Prévost
L.I.C.

Rodolphe Bédard
L.I.C.

Prévost & Bédard

EXPERTS COMPTABLES,
Auditeurs et Liquidateurs

Edifice Royal Trust, 107 St. Jacques
Chambre 506. Tél. Main 1056

Alex Desmarteau

Comptable auditeur

Spécialité:—

LIQUIDATION DE FAILLITES
COMPROMIS EFFECTUÉS.

No 60 Rue Notre-Dame Est
MONTREAL

Tél. Main 3285

Ernest St. Amour

Comptable et Liquidateur de Faillites

Chambres 513 et 514

Edifice Banque de Québec

11 PLACE D'ARMES,

MONTREAL

Téléphone Bell Main 3570.

L. A. CARON

COMPTABLE LICENCIE

Institut des Comptables et des Auditeurs
de la Province de Québec.

—o—

48, rue NOTRE-DAME O., MONTREAL

TEL. MAIN 5126

G. E. MARTIN

Comptable et
Liquidateur

EDIFICE MCGILL

211 rue McGill Montreal

Rich. Jenkinson

H.H. Beaulieu,

J. G. Duhamel,

TEL. MAIN 7575.

Duhamel, Jenkinson & Beaulieu

COMPTABLES et LIQUIDATEURS

COLLECTIONS AUDITIONS, ETC.

92 rue Notre-Dame Est, MONTREAL.
EDIFICE "LA SAUVEGARDE"

JOS. BRUNET

Manufacturier et Importateur de

GRANIT A CONSTRUCTION,
MONUMENTS, ETC.

675, Chemin de la Cote des Neiges,

Tel. Bell Up 1466

MONTREAL

C. E. Racine & Cie

COURTIERS EN DOUANE

SUITE 121

Edifice Board of Trade, Montreal

RAMSAY & KELLY

Matériaux de Construction

Chaux, Briques, Sable, Gravaux, Couleurs
à Mortier, etc.

Plâtre et Ciment à Mur "PARISTONE"

Coin Durocher & C.P.R. Track

MONTREAL

Tel. Rockland 1555

Tel. St-Louis 1501

H. Beauregard

Entrepreneur Général

70, ST-JACQUES

MONTREAL

TEL. MAIN 736

Joseph Fortier LIMITEE

Fabricant—Papetier

La. des de Comptabilité, formules en fonds et au
commande. Fourniture pour chancellerie.

Atelier de Typographie,

Reglure et Reliure

GAUFRAGE, RELIEF ET CAMEE

Encoignure Notre-Dame et St-Pierre.

MONTREAL

Tel. Bell Main 444.

Tel. Bell Main 448

THE REINHARDT MFG. CO. Ltd

383, rue St-Paul, MONTREAL

MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS
de

Cuivre, Nickel, Argent, Or, Lampes électriques
portatives, Lampes de voitures, etc. Horloges,
Bronzes, et Marchandises de Fantaisie, de toutes
sortes.

Visitez nos magnifiques salles d'échantillons.

Phone: Bureau, Main 678

Manufacture, Main 3873

La Banque d'Epargne de la Cité et du district de Montréal

SOIXANTE-HUITIÈME RAPPORT ANNUEL

Montréal, le 8 février 1915.

Aux Actionnaires,

Messieurs :

Vos Directeurs ont le plaisir de vous soumettre le Soixante-huitième rapport annuel des affaires de la Banque et le résultat de ses opérations pendant l'année expirée le 31 décembre 1914.

Les profits nets de l'année ont été de \$235,632.53 auxquels il faut ajouter le solde reporté du compte des Profits et Pertes de l'année dernière soit \$100,153.13, ce qui forme un ensemble de \$335,785.66. Sur cette somme il a été payé quatre dividendes trimestriels à nos

actionnaires; la somme de \$10,000 a été votée au fonds Patriotique Canadien; \$1000., ont été versés aux fonds de Secours français et belge et \$100,000 ont été portés au compte de la réserve, laquelle est maintenant de \$1,350,000. Il reste, en conséquence, au crédit du compte des Profits et Pertes un solde de \$64,785.66.

L'inspection des livres et de l'actif de la Banque a été faite avec soin, et plusieurs fois pendant l'année.

Le rapport des Auditeurs et le bilan sont maintenant devant vous.

J. ALDERIC OUMET,
Président.

ETAT DES AFFAIRES DE LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL, AU 31 DECEMBRE, 1914.

ACTIF	PASSIF
Espèces en caisse et dans les Banques \$4,227,975.99	<i>Au public :</i> Montant dû aux déposants \$27,302,773.36
Débitures du Gouvernement Provincial 620,482.25	Montant dû au Receveur Général 93,341.86
Débitures de la Cité de Montréal et autres dé- bitures municipales et scolaires 14,461,136.43	Montant dû au Fonds de Charité 130,000.00
Autres obligations et dében- tures 1,372,676.40	Montant dû à Comptes divers 130,097.60
Valeurs diverses 227,000.00	\$27,706,217.82
Prêts à demande et à courte échéance garantis par des valeurs en nantisse- ment 8,512,289.97	
Fonds de charité, placé sur débitures municipales, approuvées par le Gou- vernement Fédéral 180,000.00	
Immeubles de la Banque (bureau principal et quatorze succursales) . . . \$475,000.00	<i>Aux actionnaires :</i> Capital (souscrit \$2,- 000,000), payé . . . \$1,000,000.00
Autres titres 44,442.44 519,442.44	Fonds de Réserve . . . 1,350,000.00
\$29,601,561.04	Profits et Pertes . . . 64,785.66 2,414,785.66
\$30,121,003.48	\$30,121,003.48

Pour le Bureau de Direction,
J. ALDERIC OUMET,
Président.

A. P. LESPERANCE,
Gérant.

RAPPORT DE L'AUDITEUR

Ayant obtenu toutes les informations et explications que j'ai demandées, et ayant constaté l'exactitude des valeurs en caisse et examiné les valeurs détenues en nantissement pour emprunts à demande et à terme et celles représentant les placements de la Banque et ayant examiné le bilan ci-haut et l'ayant comparé avec les livres du Bureau Principal et avec les rapports certifiés des Succur-

sales, je suis d'opinion que toutes les opérations de la Banque ont été faites dans la limite de ses pouvoirs et que le bilan est rédigé de façon à donner une idée vraie et juste des affaires de la Banque, ainsi que démontré par les livres de la Banque.

A. CINQ-MARS, C.A.,
Auditeur.

La cotisation annuelle ne donnera plus droit qu'à l'envoi d'un seul délégué, et l'on devra payer 25 francs par délégué supplémentaire.

LA CONCURRENCE DELOYALE

A propos de l'utilité d'une action internationale contre la concurrence déloyale dans le sens des législations existantes, M. Roosegaardo-Bisschop fait rapport, en résumé, que les mesures préconisées contre la concurrence déloyale peuvent se ranger en trois groupes :

10.—Le système français: répression générale sur le pied de l'article 1382 du Code civil;

20.—Le système allemand: des mesures de répression spéciale contre les divers actes de concurrence;

30.—Les opinions indépendantes, participant de l'un et de l'autre.

Il rappelle ensuite les législations des différents pays sur la matière et les opinions développées dans les divers rapports.

Malheureusement, les mesures de protection admises par chaque pays ne sont pas respectées dans les autres. Il faudrait une coopération internationale pour les faire respecter, comme on l'a fait déjà pour les brevets, notamment.

Mais il faut pour cela que les actes de concurrence déloyales soient nettement déterminées. Ils sont tellement nombreux et variés qu'ils sont très difficiles à grouper et à examiner dans leur ensemble. C'est pourquoi il faudrait peut-être commencer par l'un d'eux, et nous proposons la corruption.

Après un long débat et plusieurs propositions qui n'aboutissent pas, le congrès décide de renvoyer à une sous-commission l'étude de la question.

DES RESERVES D'OR

A l'article "Réserves d'or pour conjurer les paniques financières", M. Faithfull Begg, de Londres, résume son rapport :

Le commerce international a pris une extension incalculable.

Le commerce repose sur la finance, et la finance a elle-même pour base l'or, car c'est en or finalement que doit se liquider le passif international des nations.

A cette fin, il existe, dans les principales banques des grands centres financiers, des stocks d'or. C'est sur eux que repose le crédit. Lorsque le stock baisse trop dans un centre, il y a crise et panique.

Tel fut le cas aux Etats-Unis en 1907, et cette panique fut apaisée par un envoi d'or de la banque de France sur le marché de Londres.

De là l'idée de créer des réserves d'or dans six centres: France, Allemagne, Autriche, Russie, Angleterre et Etats-Unis. Ces réserves seraient gérées par une Commission internationale qui déciderait l'envoi rapide d'or là où il y aurait insuffisance en vue de conjurer toute panique.

Et le rapporteur conclut en proposant la résolution suivante :

"Le Congrès estime que le moment est venu où l'intérêt général de tous les commerçants et industriels réclame la constitution, dans les principaux centres financiers, de réserves métalliques spéciales composées, de préférence, de monnaie ou de lingots d'or et destinées, dans des conditions déterminées, à conjurer ou à atténuer les paniques ou crises financières qui viendraient à se produire dans l'avenir".

M. Raffalovich, président de la Chambre de Commerce russe de Paris, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, mais il fait parvenir une note où il émet quelques critiques et réserves sur le système préconisé par M. Faithfull Begg. Il signale les difficultés politiques et financières que rencontrerait le fonctionnement permanent d'une telle organisation et conclut en disant que la question mérite néanmoins d'être examinée.

M. Kaempf, président du Reichstag, observe que la question est vaste et complexe, et soulève plus de problèmes qu'on ne pourrait le supposer.

Il faut, tout d'abord, prendre des mesures dans chaque pays pour prévenir les crises, et l'Allemagne, en cela, a donné l'exemple en restreignant le crédit et en créant une réserve d'or; ce qui l'a préservée d'une crise économique.

Quand chaque pays en aura fait autant, on pourra mieux édifier l'organisation internationale et les crises seront bien près d'être conjurées.

M. Kaempf est d'accord en principe avec M. Faithfull Begg, mais il voit de graves objections au système qu'il préconise, notamment cette immobilisation énorme de 75 millions, qui resteront improductifs.

M. Salmoiraghi, délégué de l'Italie, émet également quelques réserves sur le système préconisé. L'or sert à garantir l'émission de billets de banque, le rapport de l'or aux billets est très variable suivant la richesse absolue des pays, et il serait bien difficile de l'uniformiser. Mais il reconnaît, lui aussi, que la question vaut d'être étudiée.

Et l'Assemblée, se déclarant d'accord en principe sur les considérations émises par M. le rapporteur Faithfull Begg, recommande au Comité permanent de maintenir à l'ordre du jour, pour le prochain Congrès, la question des réserves d'or destinées à conjurer les paniques financières et engage les membres du Congrès à étudier, d'ici là, cette question, chacun dans son pays, et à en pousser l'étude le plus loin possible, au point de vue international, en aidant à resserrer les liens de solidarité qui rattachent entre elles les nations du monde entier.

L'AVANCEMENT DES HEURES

L'avancement des heures du jour pendant les mois d'été n'est pas une question nouvelle dans notre pays. Elle a été expérimentée cette année même, à Regina, notamment. Et l'on rapporte que cet avancement unanime des horloges et des montres a permis aux sportifs de la Saskatchewan d'organiser, après les heures de bureau, des joutes de base-

ball et de football. Ce prolongement des soirées a aussi donné plus de temps aux citoyens de Régina qui, sous le patronage de la *Vacant lot gardeners Association*, se livrent, dans leurs moments de loisir, à la petite culture maraîchère.

Au Congrès de Paris, M. von Bettinger, qui était le rapporteur sur cette question, la résume ainsi :

L'idée est née en Angleterre que si l'on avançait l'heure normale de soixante minute pendant les mois d'été (1er mai-1er octobre), on utiliserait plus judicieusement la lumière du jour et qu'on réaliserait une sérieuse économie d'éclairage artificiel.

L'idée a fait son chemin en Angleterre, où la proposition d'une loi dans ce sens a été soumise au Parlement.

En Allemagne, beaucoup de Chambres de Commerce réclament cette mesure, qui y rencontre partout un accueil favorable.

En conclusion, le rapporteur propose au Congrès d'émettre le voeu de voir conclure une entente internationale pour l'avancement des heures pendant les mois d'été.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

L'HORAIRE DE 24 HEURES

M. Georg, de Genève, résume son rapport :

Ceci est une question secondaire, mais qui a cependant son importance au point de vue pratique, notamment quant aux horaires des chemins de fer, postes et télégraphes. La France, l'Italie, la Belgique, l'Espagne et le Portugal ont adopté le cadran de 24 heures; la Suisse serait disposée à l'adopter également, si ses autres voisines l'adoptaient aussi.

Nous demandons au Congrès d'émettre le voeu de généraliser l'emploi de l'horaire de 24 heures dans le trafic des chemins de fer, postes et télégraphes de divers pays.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

TIMBRE DE DOUANE

11e article du programme: Création d'un timbre de douane à appliquer sur les envois par le poste.

Le rapporteur, M. Fermé, de Paris, résume la question :

Certains pays admettent qu'on envoie par la poste certaines marchandises de très petit volume, mais qui ne peuvent être considérées comme échantillons sans valeur.

Cet usage n'est généralisé. La douane avait d'abord été tolérante, mais, pour qu'il ne soit pas fait tort au fisc, elle arrête ces envois lorsqu'il s'agit de marchandises sujettes à des droits considérables. Les commerçants perdent alors énormément de temps à dédouaner ces plis.

On a pensé qu'il serait possible de créer un timbre de douane, à apposer sur les plis, en acquit des droits.

Le rapporteur conclut en demandant au Congrès d'émettre, en principe, un avis favorable à la création d'un tel timbre.

M. Zébaume demande que l'on spécifie qu'il s'agit non

des colis postaux, mais des PLIS postaux, — lettres ou échantillons.

M. Branet, directeur général des Douanes en France, observe que la création d'un timbre de douane est le remède nécessaire à des rigueurs de la douane, non moins nécessaires. Et il ajoute: La Convention postale universelle interdit l'envoi par la poste de marchandises sujettes à l'application de droits de douane; malgré cela l'usage s'en est généralisé, et la Douane doit procéder à des vérifications pour réprimer ces abus qui lésent considérablement le fisc. En France, il perd, de ce chef, plus de deux millions par an.

Il serait utile que le Congrès prenne une résolution de principe dès maintenant, car cette résolution aurait une influence favorable sur la Conférence postale internationale qui va se réunir à Madrid, et où la question du timbre de douane sera posée par l'Autriche et par la France.

L'acceptation du timbre de douane comporte nécessairement la réciprocité de pays à pays, et l'Administration française ne pourrait l'admettre autrement.

Les conversations qui ont eu lieu en Belgique et la France à ce sujet, conclut M. Branet, aboutiront bientôt, j'espère, à un accord, et je souhaite qu'il puisse en être de même pour les autres pays.

Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

Voilà, Messieurs, les questions qui ont été mises à l'étude par le VIe Congrès international des Chambres de Commerce et des Associations commerciales et industrielles. Nous avons cru vous intéresser en vous en retraçant, dans les limites où cela nous est permis, les grandes lignes.

On comprendra qu'il nous eût été impossible d'étudier chacune de ces questions. Nous les avons donc résumées aussi brièvement et aussi clairement que possible. Et nous estimerons avoir atteint notre but, si nous vous en avons donné un aperçu substantiel.

Pour les Inventeurs

Messieurs PIGEON, PIGEON & DAVIS, Solliciteurs, de 71a rue St-Jacques, Montreal, nous informent que du 15 décembre 1914, au 5 janvier 1915, 513 brevets canadiens ont été accordés, au nombre desquels 374 ont été accordés à des inventeurs américains, 94 à des Canadiens, et 45 à des inventeurs de pays étrangers.

Parmi les Canadiens, 43 sont de la Province d'Ontario, 21 de la Province de Québec, 8 du Manitoba, 7 de l'Alberta, 7 de la Colombie Anglaise, 6 de la Saskatchewan, 1 du Nouveau Brunswick, et 1 de la Nouvelle Ecosse.

Aux Etats-Unis pour le même temps 3,587 brevets ont été accordés, dont 70 à des inventeurs canadiens.

Quarantième rapport annuel de la BANQUE D'HOCHELAGA

MINUTES DES DELIBERATIONS DE LA QUARANTIEME ASSEMBLEE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES, TENUE DANS LES BUREAUX DE LA BANQUE, A MONTREAL, VENDREDI, LE QUINZE JANVIER MIL NEUF CENT QUINZE, A MIDI.

Etaient présents à l'assemblée: entre autres: Messieurs L. T. Trempe, L. J. Gauthier, Edward Fiske, J. A. Trudeau, Jos. Daoust, Ed. Hurtubise, Dr V. Mignault, J. A. Vaillancourt, Hon. F. L. Béique, Hon. J. M. Wilson, A. Turcotte, A. A. Larocque, A. W. Bonner, Eug. Patenaude, J. A. E. Gauvin, Théo. Trudeau, L. P. Hébert, B. Vaillancourt, Alph. Champagne, F. X. Craig, P. V. C. Lacasse, S. J. B. Rolland, Jos. Hébert, Louis Dumuy, A. Prud'homme, W. Hardy, J. O. Quenneville, Alph. Raymond, Alfred Saint-Cyr, W. Saint-Pierre, Jos. Versailles, Gonzalve Desaulniers, Jos. Hurtubise, etc., etc.

Il est proposé par Monsieur L. T. Trempe, secondé par Monsieur T. Trudeau, et résolu unanimement, que Monsieur J. A. Vaillancourt soit nommé président de l'assemblée, et que Monsieur Beaudry Leman remplisse les fonctions de secrétaire de l'assemblée.

Il est proposé par Monsieur J. A. Vaillancourt, secondé par Monsieur J. M. Wilson, et résolu unanimement que Messieurs J. A. Trudeau et L. G. Ryan soient nommés scrutateurs à la quarantième assemblée annuelle des actionnaires de la Banque d'Hochelaga.

Le rapport de la trente-neuvième assemblée des actionnaires ayant été adressé à tous les actionnaires, il est résolu unanimement que ces minutes soient acceptées comme lues et qu'elles soient ratifiées.

RAPPORT DES DIRECTEURS,

soumis à la quarantième assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Banque d'Hochelaga, tenue au bureau chef de la Banque de Montréal, vendredi, le quatorzième jour de janvier 1915, à midi.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

30 novembre 1914

Balance au crédit de Profits et Pertes, le 29 novembre 1913	\$ 27,561.54
Profits de l'année finissant le 30 novembre 1914, déduction faite des frais d'administration, intérêts sur dépôts, intérêts perçus d'avance sur escomptes, et Réserves pour créances douteuses et mauvaises	566,614.39
	<u>\$ 594,175.93</u>

DEBIT

Dividende payé le 1er mars 1914	\$90,000.00
Dividende payé le 1er juin 1914	90,000.00
Dividende payé le 1er septembre 1914	90,000.00
Dividende payable le 1er décemb. 1914	90,000.00
	<u>\$ 360,000.00</u>
Souscription au Fonds Patriotique Canadien	10,000.00
Souscription au Fonds de Secours Belge	1,000.00
Porté au Fonds de Pension des Employés	5,000.00
Réserve pour dépréciation sur Placements	100,000.00
Porté au Fonds de Réserve	75,000.00
Balance au crédit de Profits et Pertes le 30 novembre 1914	43,175.93
	<u>\$ 594,175.93</u>

FONDS DE RESERVE

Balance au 29 novembre 1913	\$ 3,625,000.00
Porté au crédit de ce compte le 30 novembre 1914	75,000.00
	<u>\$ 3,700,000.00</u>
Balance au crédit Fonds de Réserve, le 30 novembre 1914	\$ 3,700,000.00

BEAUDRY LEMAN, J. A. VAILLANCOURT,
Gérant Général, Président.

BILAN

30 novembre 1914

PASSIF

Capital versé	\$ 4,000,000.00
Fonds de réserve	3,700,000.00
Dividendes impayés	2,709.92
Dividende payable le 1er décembre 1914	90,000.00
Balance au compte de Profits et Pertes	43,175.93
	<u>\$ 7,835,885.85</u>
Billets de la Banque en circulation	3,319,072.00
Dépôts ne portant pas intérêt	4,138,781.93
Dépôts portant intérêt, y compris l'int rêt accru jusqu'à la date de l'état	17,154,701.04
Balances dues aux Banques et aux Correspondants dans le Royaume-Uni et à l'étranger	611,473.70
Balances dues à d'autres Banques au Canada	186,516.89
Acceptations de lettres de crédit	76,959.00
	<u>25,487,504.56</u>
	<u>\$33,323,390.41</u>

ACTIF

Or et autres espèces monnayées	\$ 336,857.31
Billets du Dominion	2,860,174.00
	<u>\$ 3,197,031.31</u>
Dépôt entre les mains du Ministère des Finances en garantie de la circulation	161,649.79
Billets des autres Banques	305,164.00
Chèques sur autres Banques	1,391,293.31
Balances dues par d'autres Banques au Canada	253,193.76
Balances dues par des Banques et des Correspondants étrangers	237,477.97
	<u>\$ 5,545,810.14</u>
Valeurs des Gouvernements fédéral et provinciaux du Canada (au prix du marché)	759,579.99
Valeurs municipales canadiennes et valeurs publiques britanniques, étrangères et coloniales, autres que les valeurs publiques canadiennes (au prix du marché)	1,357,161.98
Obligations de chemins de fer, débetures et actions (au prix du marché)	309,529.33
	<u>2,426,271.30</u>
Prêts à demande et prêts à courte échéance au Canada, sur obligations, débetures et actions	340,077.77
	<u>\$ 8,312,159.21</u>

Prêts aux corporations municipales, paroissiales et scolaires	942,283.48
Autres prêts courants et comptes en Canada (déduction faite des intérêts perçus d'avance au montant de \$118,550.55)	22,516,062.67
Créances en souffrance déduction faite de pertes possibles	114,151.27
Engagement pris par clients en raison de lettres de crédit Immeubles autres que les édifices de la Banque	76,959.00
Hypothèques sur des immeubles vendus par la Banque	68,259.07
Edifices de la Banque au prix coûtant, déduction faite des amortissements	68,560.90
Autre actif non compris dans les articles qui précèdent	1,199,475.94
	25,478.87
	<u>\$33,323,390.41</u>

BEAUDRY LEMAN, Gérant Général.

J. A. VAILLANCOURT, Président.

CERTIFICAT DES AUDITEURS

Nous avons l'honneur de faire rapport aux actionnaires de la Banque d'Hochelega:—

Que nous avons obtenu tous les renseignements et les explications que nous avons demandées;

Que, dans notre opinion les transactions de la Banque dont nous avons eu connaissance étaient dans les limites de ses pouvoirs;

Que nous avons contrôlé la caisse et vérifié les valeurs au Bureau Chef, le 30 novembre 1914 et à une autre date dans le cours de l'année écoulée, tel que requis par la Section 56 de l'Acte des Banques, et que nous avons constaté que le tout concordait avec les entrées respectives dans les livres de la Banque;

Que le bilan ci-haut a été comparé par nous avec les livres du Bureau Chef, ainsi qu'avec les rapports certifiés des Succursales, et que, dans notre opinion et au meilleur de notre connaissance d'après les renseignements qui nous ont été donnés et tel qu'indiqué par les livres, il est rédigé de façon à démontrer fidèlement et exactement l'état des affaires de la Banque.

S. R. MITCHELL,
de la Société MARWICK, MITCHELL, PEAT & CO.

GEO. GONTHIER,
de la Société GONTHIER & MIDGLEY.

DISCOURS DU PRESIDENT

Les profits nets de l'année se sont élevés à \$566,614.39, contre \$534,700.04 pour l'année précédente, soit une augmentation de \$31,914.35. Ces bénéfices représentent un peu plus de 14% sur le Capital Payé de la Banque et 7.35% sur le total du Capital et de la Réserve; à même ces bénéfices \$360,000 ont été distribués en dividende aux actionnaires, \$11,000 ont été versés Fonds Patriotique Canadien et au Fonds de Secours aux Belges, \$5,000 a été porté au fonds de pension des employés, \$100,000 ont été mis de côté comme réserve pour couvrir la baisse temporaire des prix des valeurs d'Etat et des obligations municipales possédées par la Banque, et enfin le Fonds de Réserve de la Banque a été augmenté de \$75,000, ce qui en

porte le total à \$3,700,000. La balance reportée au crédit du compte de "Profits et Pertes" se chiffre à \$43,175.93, soit \$15,614.39 de plus que l'an dernier.

Il est important de signaler que le rapport soumis aux Actionnaires, cette année, comporte le certificat d'Auditeurs dont l'autorité et l'expérience sont partout reconnues, ce qui donne aux renseignements fournis le poids additionnel de leur compétence.

Vos directeurs, pour répondre aux demandes qui leur sont parvenues, ont ouvert, dans le cours de l'année dernière, 35 NOUVELLES AGENCES, DONT 17 SUCCURSALES REGULIERES ET 18 SOUS-AGENCES REPARTIES COMME SUIV:—

A MONTREAL:—Coin Cadieux et Rachel:—Côte-des-Neiges;—Tétraulville.

DANS LA PROVINCE DE QUEBEC:—Québec, rue St-Jean;—Amos;—St-Rémi;—Ste-Thècle;—South-Durham.

SOUS-AGENCES:—Bordeaux:—Batiscan;—Pont Maskinongé;—Notre-Dame des Victoires;—Notre-Dame de Stanbridge;—Laval des Rapides;—Roxton-Pond;—St-Elzéar;—St-Gervais;—St-Léon de Standon;—St-Ligouri;—St-Philippe de Laprairie;—Ste Hélène de Bagot;—St Martin;—St Vincent de Paul;—St-Simon;—Ste-Brigide;—Village de Richelieu.

DANS LA PROVINCE D'ONTARIO:—Casselman;—Russell;—Vernon.

DANS LA PROVINCE DE SASKATCHEWAN:—Gravelbourg.

Deux agences furent fermées dans le cours de l'année dernière une à St-Clet et l'autre à Ste-Marthe.

Toutes les succursales ainsi que le Bureau-Chef ont été dûment inspectés dans le cours de l'année écoulée.

Il est proposé par monsieur J. A. Vaillancourt, secondé par l'hon. F. L. Béique, et résolu unanimement que le rapport des Directeurs qui vient d'être lu soit adopté.

Il est proposé par M. L. J. Gauthier, secondé par M. J. A. E. Gauvin et résolu unanimement que les Actionnaires adressent leurs remerciements au Président, au Vice-Président et aux Directeurs de la Banque pour les services qu'ils ont rendus et pour marquer leur appréciation de leur bonne administration pour l'exercice finissant le 30 novembre 1914.

Lecture est donnée de lettres de MM. Roger Mitchell et George Gonthier, Vérificateurs nommés par les Actionnaires offrant de continuer leurs services, et il est proposé par M. J. M. Wilson secondé par M. Joseph Versailles, et résolu unanimement que la rémunération des Vérificateurs soit fixée à un montant total n'excédant par \$4,000, qui pourra être divisé entre les Vérificateurs suivant le temps consacré aux affaires de la Banque, et que MM. S. Roger Mitchell et George Gonthier soient nommés Vérificateurs de la Banque pour l'exercice financier 1915.

Il est proposé par M. S. J. B. Rolland, secondé par M. L. T. Trempe, que l'Assemblée procède à l'élection des Directeurs et qu'à cet effet, un seul bulletin soit rempli, et que ce bulletin soit considéré comme la décision de l'Assemblée.

Les Scrutateurs font rapport que les personnes dont les noms suivent ont été élus Directeurs de la Banque à savoir: MM. J. A. Vaillancourt, Hon. F. L. Béique, A. Turcotte, E. H. Lemay, Hon. J. M. Wilson, A. A. Larocque et A. W. Bonner.

A une réunion des Directeurs de la Banque d'Hochelega, tenue immédiatement après l'assemblée générale des Actionnaires, il a été résolu unanimement que M. J. A. Vaillancourt soit réélu Président et l'Hon. F. L. Béique Vice-Président de la Banque.

BANQUE DE MONTREAL

Etablie en 1817

Capital payé \$16,000,000

Surplus \$16,000,000

Profits Indivisibles \$1,232,669.42

BUREAU DE DIRECTION

Président: **H. V. MEREDITH, Ecr.**

E. B. Greenshields, Ecr.

Sir Thos. Shaughnessy, K.C.V.O.

A. Baumgarten, Ecr.

D. Forbes Angus, Ecr.

Sir Frederick Williams-Taylor, **gérant-général.**

A. D. Braithwaite, **asst gérant-général**

R. S. Angus, Ecr.
Hon. Robert Mackay
C. R. Hosmer, Ecr.
H. R. Drummond, Ecr.

Sir William Macdonald
David Morrice, **Ecr.**
C. B. Gordon, **Ecr.**
Wm McMaster, Ecr.

Banquiers au Canada et à Londres, Angl., pour le gouvernement canadien. Des succursales sont établies dans toutes les parties du Canada et de Terre-Neuve où des

DEPARTEMENTS D'EPARGNES

sont installés. Des dépôts depuis \$1.00 en montant sont reçus, portant intérêt au plus haut taux courant. Une attention spéciale est donnée à ces dépôts d'épargne.

BANQUE D'HOCHELAGA

Capital autorisé, \$4,000,000.00 Capital payé, \$4,000,000.00 Fonds de réserve \$3,625,000.00

TOTAL DE L'ACTIF AU DELA DE - - - - \$32,000,000.00

Directeurs: J. A. Vaillancourt, Ecr., président; Hon. F. L. Bélique, vice-président; A. Turcotte, Ecr.; E. H. Lemay, Ecr.; A. W. Bonner, Ecr.; Hon. J. M. Wilson; A. A. Laroque, Ecr.

Beaudry Leman, Gérant-Général; F. G. Leduc, Gérant; P. A. Lavallée, Assistant-Gérant; Yvon Lamarre, Inspecteur.

Bureau Principal: MONTREAL.

27 Bureaux de Quartier

101 Succursales au Canada

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS:

Crédit Lyonnais, Paris, Lyon, Londres, Bruxelles.—Comptoir National d'Escompte de Paris, Paris, Londres, Bruxelles.—Crédit Industriel et Commercial, Paris, Londres.—Société Générale, Paris et Succursales.—Banque de Paris et des Pays Bas, Paris.—Anglo Foreign Banking Co., Londres.—Banca Commerciale Italiana, Rome, Gènes.—

Banco di Napoli, Naples.—Banque Commerciale, Bâle.—Deutsche Bank, Berlin.—Commerzund-Disconto Bank, Hambourg.—Banque Impériale et Royale des Pays Bas Autrichiens, Vienne.—Boehmische Union Bank, Prague.—Banque de Rotterdam, Rotterdam.—Incasso Bank, Amsterdam.—Merchants National Bank, New York.—National City Bank, New York.—First National Bank, Boston.—Philadelphia National Bank, Philadelphie.



La Banque des Marchands du Canada

FONDEE EN L'AN 1864

Capital versé - - - \$7,000,000
Réserve et profits indivis - 7,248,134

Bureau chef: 203, RUE ST-JACQUES

Sir H. Montagu Allan, K. W. Blackwell,
Président. Vice-Président.
Thos. Long, Andrew A. Allan, F. Robertson
Alex. Barnett, C. C. Ballantyne, G. L. Cairns
F. Orr Lewis, A. J. Dawes, A. B. Evans
F. Howard Wilson

E. F. Hebdén, Gérant-général.
T. E. Morrett, Surintendant des succursales et insp. en chef.

Succursales dans la ville: 1255, rue Sainte-Catherine Est; 320, Sainte-Catherine Ouest; 1330, Boulevard Saint-Laurent; 1856 Boulevard Saint-Laurent; 672 rue Centre, et Coin St-Denis et St-Zotique.

CETTE BANQUE

Transige des affaires de Banque en général. Emet des Crédits Commerciaux, négociables en Chine, au Japon, et autres pays étrangers. Emet des Lettres de Crédit pour voyageurs, valables dans toutes les parties du monde. Emet des mandats payables, sans charge dans toutes les Banques du Canada.

Ayant 213 succursales réparties entre l'Atlantique et le Pacifique, nos facilités pour la transaction des affaires ne sauraient être surpassées.

DEPARTEMENT D'EPARGNE

On y reçoit des dépôts de \$1.00 en montant, et l'intérêt alloué au plus haut taux courant.

Versailles, Vidricaire & Boulais

Banquiers et Agents Financiers Limitée

DEPARTEMENTS

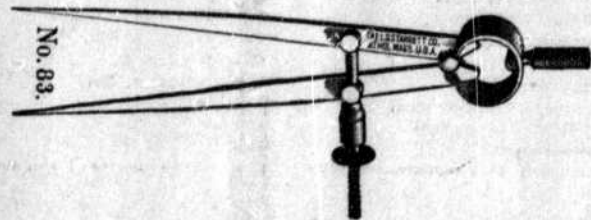
d'Immeubles, - Débentures, - Assurance,
Achats et Ventes d'Hypothèques
et autres valeurs

Bureaux: Edifice Versailles, 90 St-Jacques.

TEL. M. 8746



QUINCAILLERIE GENERALE

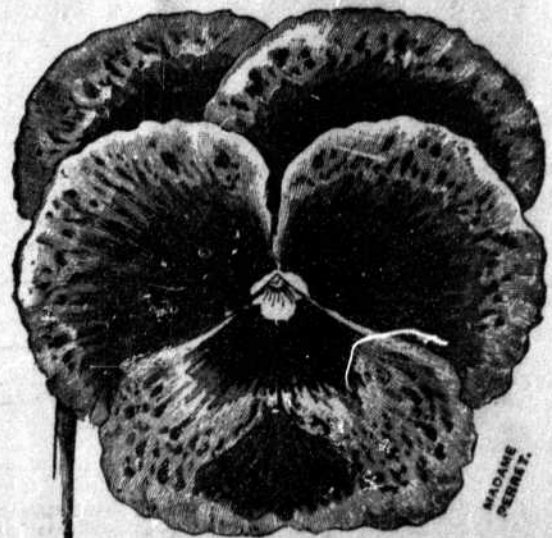


Armes de chasse, Munitions et Accessoires.
 Coutellerie Française et Anglaise.
 Ferronnerie de Bâtisse et d'Ebéniste.
 Outils de Précision pour tous les Métiers.
 Ustensiles de Cuisine et Articles de Ménage.
 Filtres "Buhings" et autres Marques Recommandées.

L. J. A. Surveyer

IMPORTATEUR QUINCAILLIER.
 52 Blv. St-Laurent.

Semez des Graines de choix



GRATIS : Le catalogue français le plus complet du pays. La nouvelle édition est maintenant prête. Demandez-la de suite

HECTOR L. DERY

21 RUE NOTRE-DAME EST
 Tél. Main 3036 MONTREAL

Le Meilleur au Canada

Venez entendre le Piano Willis



Par son ton harmonieux, sa touche sympathique et la richesse artistique de sa caisse, le PIANO WILLIS occupe une place à part dans le coeur de tous les vrais amateurs de musique.

Le PIANO WILLIS est ce qu'il y a de mieux sur le marché, et c'est le plus beau tribut qui a été payé au monde de la musique en Canada.

WILLIS & CIE, LIMITEE
 580, Ste-Catherine Ouest, MONTREAL
 Coin de la rue Drummond

Principal dépôt pour les meilleurs pianos du Canada

BRITISH COLONIAL

FIRE INSURANCE COMPANY.

ASSURANCE-INCENDIE

BUREAUX :

Edifice Royal, - 2 Place d'Armes,
 MONTREAL.

Solide autant que la plus solide

Agents demandés dans tous les districts non représentés au Canada.